



MINISTRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE

PPTD (PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DECENT)

NIGER 2012-2015

REVUE BIENNALE

RAPPORT FINAL

Évaluateur : MOUSSA Djibrillou

Septembre 2015

TABLE DES MATIERES

A.	CADRE GENERAL DE LA REVUE	Error! Bookmark not defined.
1.	CONTEXTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PPTD ET SA LOGIQUE D'INTERVENTION	Error! Bookmark not defined.
2.	BUTS, OBJECTIFS ET DESTINATAIRES DE LA REVUE.....	Error! Bookmark not defined.2
3.	MÉTHODOLOGIE ET LIMITES DE LA REVUE	Error! Bookmark not defined.
B.	EVALUATION DES FACTEURS DE PERFORMANCE DU PPTD	Error! Bookmark not defined.4
1.	PERTINENCE ET COHÉRENCE.....	Error! Bookmark not defined.4
2.	PARTENARIAT, STRATÉGIES ET RELATIONS INTER-AGENCES ...	Error! Bookmark not defined.8
3.	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS.....	Error! Bookmark not defined.0
4.	ORGANISATION MANAGÉRIALE DE L'OIT, APPUI ET CONTRIBUTION DU BIT POUR LE PPTD	Error! Bookmark not defined.
5.	GESTION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES	Error! Bookmark not defined.6
6.	CAPACITÉS DES MANDANTS.....	Error! Bookmark not defined.6
C.	EVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS.....	Error! Bookmark not defined.7
1.	REALISATION 1:.....	Error! Bookmark not defined.7
2.	REALISATION 2 :	29
3.	REALISATION 3:.....	31
4.	REALISATION 4 :	Error! Bookmark not defined.
5.	REALISATION 5:.....	Error! Bookmark not defined.
D.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	Error! Bookmark not defined.
1.	CONCLUSION.....	Error! Bookmark not defined.
2.	LECONS APPRISSES.....	39
3.	RECOMMANDATIONS.....	40
E.	ANNEXES.....	Error! Bookmark not defined.
1.	MATRICE DES PRODUITS	Error! Bookmark not defined.
2.	MATRICE DU PLAN DE SUIVI DES INDICATEURS	62
3.	TERMES DE REFERENCE DE LA REVUE BIENNALE DU PROGRAMME PAYS DE TRAVAIL DECENT (PPTD) 2012-2015 AU NIGER	Error! Bookmark not defined.
4.	PROPOSITION DE LA PLAN DE TRAVAIL DE LA REVUE.....	Error! Bookmark not defined.
5.	LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES	Error! Bookmark not defined.
6.	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	Error! Bookmark not defined.
7.	AUTRES ANNEXES.....	Error! Bookmark not defined.

REMERCIEMENTS

A l'ensemble des personnes ressources qui ont participé gracieusement à cette revue en mettant à contribution leur savoir et leurs documents :

- Staffs du BIT et des autres Agences des Nations Unies ;
- Dirigeants et personnels des ministères et agences spécialisées ;
- Représentants des structures syndicales ;
- Représentants du patronat ;
- Partenaires d'exécution du PPTD
- le DG et le DGA de L'ONEF;

Mes sincères remerciements

MOUSSA Djibrillou Consultant

RESUMÉ EXÉCUTIF

Résumé Exécutif

1) Contexte de la mise en œuvre du PPTD et sa logique d'intervention :

Les orientations du PPTD Niger sont issues d'une analyse minutieuse du contexte socio-économique et de la situation du pays en matière de création d'emplois et de développement des entreprises, de protection sociale, de dialogue social et de tripartisme et de respect des normes internationales de travail. Laquelle situation est caractérisée par un déficit en travail décent.

Tant au niveau de la SDRP 2008-2012 qu'au niveau du PDES 2012-2015, la logique d'intervention du PPTD est basée sur les priorités du pays en matière de développement économique et social tout en s'inscrivant dans les autres cadres et stratégies de coopération et / concertation mis en place avec les PFTs pour le développement du Niger (UNDAF, OMD).

Le PPTD 2012-2015 du Niger fut signé le 13 juillet 2012 à Niamey et est formulé en concertation avec les mandants tripartites du BIT et d'autres parties prenantes clés.

Le PPTD, dont le Niger s'est doté, fait suite à un processus dynamique, participatif et consensuel sur une priorité unique d'interventions pour développement du travail décent au Niger à savoir « la promotion de la création d'emplois décents et productifs pour les hommes et les femmes en particulier, les jeunes par le renforcement du dialogue social ». Cette priorité est déclinée en cinq résultats à savoir :

- des stratégies nationales et sectorielles d'Amélioration des Conditions et du Milieu de Travail (ACMT) sont élaborées et mises en œuvre ;
- la politique nationale de l'emploi est mise en œuvre ;
- une politique pour institutionnaliser un socle national de protection sociale intégrant l'économie informelle, est développée ;
- Les organes du dialogue social sont renforcés et fonctionnels ;
- Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées, notamment en ce qui concerne le travail des enfants.

Le PPTD 2012-2015 du Niger est mis en œuvre depuis trois ans. Conformément à la politique d'évaluations du BIT, il est prévu qu'une revue biennale des PPTD soit effectuée en vue de tirer les leçons de la mise en œuvre, de réviser éventuellement la stratégie d'intervention afin de réaliser la seconde phase plus efficacement.

C'est dans ce cadre que ce travail d'évaluation a été réalisé sur la base des critères définis par le BIT, à savoir *les critères d'évaluation des facteurs de performance et les critères d'évaluation du niveau d'atteinte de résultats tangibles pour chacune des 5 réalisations prévues dans le PPTD.*

2) Clients de la revue

Les principaux clients de la revue sont les mandants tripartites et les partenaires d'exécution nationaux au Niger, l'équipe d'appui technique au travail décent/ Bureau pays de Dakar, le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, les donateurs. Il s'agit en fait de toutes les parties prenantes qui peuvent réagir aux résultats de la revue et à toutes les questions soulevées, et qui peuvent contribuer à planifier et mettre en œuvre des actions visant à adresser toutes ces questions dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase du PPTD du Niger.

3) Métrologie de la revue

Cette revue biennale est une évaluation participative. Conformément à la politique d'évaluation du BIT, la participation du staff et des mandants tripartites de l'OIT et les parties prenantes de toutes les phases du processus allant de la conception à la mise en œuvre du PPTD devra être assurée. Cette participation devra se faire par des méthodologies appropriées, réunions et entretiens avec le staff, notamment le staff des projets de coopération technique du BIT dont le Niger est bénéficiaire.

4) L'évaluation du PPTD Niger 2012-2015, s'est basée sur les critères d'évaluation des facteurs de performance et les critères d'évaluation du niveau d'atteinte de résultats tangibles pour chacune des 5 réalisations prévues dans le PPTD.

Evaluation des facteurs de performance

Pertinence et cohérence

Par rapport à la cohérence, il faut noter que le PPTD 2012-2015 est en parfaite compatibilité avec non seulement les stratégies nationales de développement (SDRP 2008-2012 et PDES 2012-2015); mais aussi avec l'agenda pour le travail décent en Afrique Ouagadougou et le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) ou UNDAF 2014-2018.

Quant à la pertinence, on constate que les mandants tripartites ont été fortement impliqués dans le processus de formulation du PPTD et leurs préoccupations ont été prises en compte. De même, les capacités des acteurs ont été renforcées tout au long du processus. Cependant, les personnes interviewées ont noté avec insistance la nécessité de multiplier davantage les formations sur le travail décent dans tous ses aspects.

Partenariat, stratégies et relations inter-agences :

Même s'il y a une vision claire et une stratégie avec les principaux moyens d'action bien comprise par tous les partenaires pour la réalisation du PPTD, il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre a buté à cause du manque de synergie entre les différents intervenants tant au niveau des mandants qu'au niveau des relations inter-agences du système des Nations Unies. Il existe également un problème au niveau des sources de la mobilisation des ressources, car au niveau de certains résultats, il existe un Gap de financement pour lequel, la source de financement n'est pas claire et aucun mécanisme n'a été mis en place pour juguler ce problème.

Dans le même cadre, depuis la signature du PPTD, il y a un certain laxisme (du côté national) quant à l'implication des mandants nationaux dans la mise en œuvre du PPTD et cela peut être imputable au retard pris dans la création et la mise en place des organes de gestion et de suivi et le faible niveau de fonctionnement.

Gestion axée sur les résultats

Le processus basé sur la gestion axée sur les résultats est pédagogique surtout avec l'implication de toutes les composantes différentes composantes de la partie nationale, la disponibilité et l'esprit coopératif des partenaires sociaux, et le renforcement des capacités des mandants. De même, la chaîne de résultats est solide, logique et elle cible les problématiques, préoccupations, défis et insuffisances décrites dans l'analyse initiale avec les acteurs concernés et les groupes cibles d'acteurs concernés. En plus, il existe bel et bien un lien causal entre chaque réalisation et les produits correspondants et entre la priorité et les réalisations correspondantes.

Cependant, dans la réalité le Suivi Evaluation n'a pas été celui auquel on s'attendait car les structures qui ont la charge ne sont pas opérationnelles.

Par rapport à la mobilisation des ressources, selon la programmation les ressources programmées devraient normalement permettre d'obtenir les résultats escomptés.

Mais, dans la pratique, le décaissement des ressources sur les 3 ans n'a pas permis d'avoir les effets escomptés et c'était prévisible en voyant la programmation qui semble être trop ambitieuse et irréaliste.

Efficacité de l'organisation managériale de l'OIT, appui et contributions pour le PPTD

Les personnes interviewées ont notifié que les formations ne sont pas régulières. Il nous semble que cela est dû souvent à lenteur dans le décaissement des ressources et parfois au manque même de ressources disponibles. Tout est imputable à l'absence d'un mécanisme de mobilisation des ressources efficace (autres que les ressources de l'État et celles du BIT), même si par ailleurs, il est dit dans le PPTD que la mobilisation des ressources est du ressort de la partie nationale avec l'appui du BIT.

A ce niveau, il faut dire que le Niger est le seul ayant reçu un document de mobilisation des ressources, mais malheureusement n'a pas su le mettre en œuvre. Il faut également souligner que la part nationale qui ne représente que 25 % des ressources nécessaires n'est pas encore débloqué intégralement, d'où l'apparition de certains dysfonctionnements dans la mise en œuvre du PPTD.

Par rapport à l'appui du bureau de l'OIT Dakar au PPTD, même s'il y a des contributions, elles ne sont pas significatives. Ses interventions sont plutôt axées sur des projets et programmes.

Gestion et Partage des connaissances

Au-delà du fait que la stratégie de mobilisation de ressources (entre autres le partenariat public-privé, programmes conjoints du système des Nations Unies) programmée n'a pas encore vu le jour, la stratégie de communication autour du PPTD qui devrait être appuyée par le BIT n'a pas également été mise en œuvre jusqu'à aujourd'hui. Ce qui fait, qu'après la formulation, le partage des connaissances a connu un certain repli à cause de la léthargie du comité et la mise en place tardive des organes de mise en œuvre.

Capacités des mandants tripartites

Depuis le début de sa formulation jusqu'à sa signature, les mandants nationaux n'ont cessé d'avoir un renforcement de leurs capacités grâce aux apports fournis par le BIT au cours du processus de formulation du PPTD. Aussi, plusieurs ateliers de formation ont-ils été organisés par l'État et ses partenaires sur des thématiques en cohérence avec le PPTD, même si elles ne sont pas financées dans le cadre PPTD.

Même après la formulation, les acteurs ont été formés sur diverses thématiques entrant dans le cadre du travail décent. Mais, à ce niveau certaines couches sociales ont souhaité avoir plus de formations spécifiques et axées sur le PPTD.

En plus, le BIT a entrepris la publication et l'impression de copies du PPTD pour favoriser la communication utile autour du PPTD. Il est légitime de demander comment ces outils ont été utilisés localement ? Le questionnaire n'a pas permis de répondre à cette question.

Par ailleurs, le BIT a renforcé les capacités de représentants tripartites du Niger autour de la mise en œuvre, à travers deux ateliers, le premier dès décembre 2011 à Cotonou et le second en Novembre 2013 à Turin. Le premier atelier avait déjà déterminé un plan d'action portant sur les axes suivants : communication, mobilisation de ressources, coordination et Suivi et évaluation.

Evaluation des progrès accomplis

Même si le PPTD n'a pas connu d'évolution notable sur les produits et les indicateurs, il n'en demeure pas moins que beaucoup d'activités ont été réalisées. Elles sont surtout réalisées dans le cadre des engagements pris par le Président de la République à travers, le Programme de Renaissance, la DPG et le PDES. Ce qui fait que le niveau d'exécution est faible par rapport à la planification initiale du PPDT.

Ainsi, sur les 40 produits, seulement 10 ont été livrés, 15 ont été partiellement livrés et 15 n'ont pas connu de début de réalisation.

Nonobstant ces réalisations faibles, il y a quand même une tendance aux changements surtout au niveau de la protection de l'enfant et de la protection sociale.

Cependant, l'atteinte des résultats tangibles est confrontée à plusieurs risques à savoir

- ✓ la léthargie du comité de pilotage
- ✓ le gap de financement important
- ✓ la faible participation des autres PTFs au financement du PPTD;
- ✓ la faible contribution de l'État et le retard dans le décaissement des fonds

Au niveau des opportunités il y a lieu de noter :

- (i) la volonté politique au plus haut niveau d'arriver à des résultats élevés en matière d'emploi .En témoigne les grands chantiers comme le Programme Niamey Nyala, Dosso-Sogha et Maradi Koulya ...etc ;
- (ii) le ferme engagement des autorités et de la société civile (PROTECSO) en matière de protection sociale ;
- (iii) la multiplication des gros chantiers en matière d'infrastructures routières, et ferroviaires durant tout le mandat du Président de la République;
- (iv) la mise en œuvre de beaucoup d'activités à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), notamment dans les secteurs de l'hydrauliques, assainissement, environnement et routes.

CONCLUSION GÉNÉRALE :

Le PPTD Niger a connu une phase de formulation riche de la diversité des participants, de l'acuité des analyses, et d'une participation nationale de qualité. Malheureusement la mise a été entachée d'un certain laxisme qui a fait en sorte les performances globales n'ont pas été à la hauteur des prévisions. Plusieurs contraintes ont été soulevées, notamment la mise en place tardive des organes de gestion, la faiblesse des ressources

et la faible participation des acteurs notamment ceux du secteur informel. Pour cela, les autorités se doivent davantage à :

- ✓ adapter la législation et la réglementation du travail, le fiscalité...etc., aux besoins de protection sociale des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle et d'insertion dans la vie active.;
- ✓ étendre le champ d'action de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale afin que les travailleurs puissent bénéficier de leur affiliation à cette institution;
- ✓ mettre en œuvre en vue d'appuyer l'organisation de ce secteur, de favoriser ses liens avec l'économie formelle, de faciliter l'organisation et l'accès au crédit pour leurs acteurs du secteur;
- ✓ remobiliser les acteurs, engager de nouveaux partenariats afin de relever les défis stratégiques et opérationnel du PPTD;

Leçons apprises :

elles sont relatives à : (i) la participative effective de tous les acteurs du développement ;(ii) la mise en place du comité pilotage de la mise en œuvre du PPTD et des autres organes de gestion par arrêté ministérielle; (iii) la mise en place d'un mécanisme de SE même si ce dernier n'a pas été efficace; (iv)le renforcement des capacités des mandants et des parties prenantes nationales tout au long du processus de formulation du PPTD et ;(v)la création d'un ministère spécifiquement chargé de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale.

Au-delà de ces leçons apprises, il existe quelques facteurs qu'il va falloir éviter ou corriger lors de la formulation de la seconde phase du PPTD. Il s'agit de :(i) la faible prise en compte des risques liés aux alternances politiques dans la planification du PPTD, comme par exemple ce présent PPTD est à cheval entre la SDRP 2008-2012 et la PDES 2012-2015; (ii) l'absence d'un plan de mobilisation des ressources pour mobiliser les autres PTFs autres que le BIT (dans la mesure où ce cadre permettra de surmonter l'épineux problème des gaps de financement).

ACRONYMES

ACMT:	Amélioration des Conditions et du Milieu de Travail
AMU :	Assurance Maladie Universelle
ANLCTP :	Agence Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes
ANPE :	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
ASU :	Assurance Santé Universelle
BAD :	Banque Africaine de Développement
BIT:	Bureau International du Travail
CDE :	Convention sur les Droits de l'Enfant
CEA :	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEF:	Convention pour l'Élimination de toutes formes de Discriminations à l'Égard des Femmes
CESOC :	Conseil Économique, Social et Culture
CFDC :	Centre de Développement Communautaire
CFPT:	Centre de Formation Professionnelle et Technique
CIPMEN:	Centre Incubateur des PME au Niger
CNDP :	Comité National du Dialogue Politique
CNDS :	Comité National du Dialogue Social
CNLCTP:	Commission Nationale de Lutte Contre le Trafic des Personnes
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CONEP	Commission Nationale des Élections Professionnelles
COREFPT :	Conseil Régional de l'EFPT
CTK :	Centre Technique de Kalmaharo
CUS :	Couverture Universelle en Santé
DCPE :	Document Cadre de la Protection de l'Enfant
DIJE:	Document Intégré du Jeune Enfant
DPG :	Déclaration de Politique Générale
EFPT :	Enseignement, Formation Professionnelle et Technique
ENAM:	École Nationale d'Administration et de la Magistrature
FAFPCA:	Fond d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FSSN:	Fonds Social de Santé du Niger
HACT :	Approche Harmonisée des procédures de Remises d'Espèces aux Partenaires d'Exécution
HIMO :	Haute Intensité de main-d'œuvre
LEP:	Lycée d'Enseignement Professionnel
LTDK:	Lycée Technique Dan Kassaoua
MAP :	Projet Mesure et suivi du travail décent
MCA:	Millénium Challenge Account
MPME:	Micro Petites et Moyennes Entreprises

OIT :	Organisation internationale du Travail
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONEF :	Observatoire Nationale de l'Emploi et de la Formation
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONPEC :	Orientations Nationales de Prise en Charge des Enfants
PADEFPT :	Programme d'Appui à l'Enseignement et à la Formation Professionnelle et Technique
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PDES:	Plan de Développement Économique et Social
PEJTIPC :	Programme d'Emploi des Jeunes aux Travaux d'Intérêts Publics dans les Communes
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PNE :	Politique Nationale de l'Emploi
PNPS :	Politique Nationale de Protection Sociale
PNSST :	Politique Nationale de Santé Sécurité au travail et environnement
PNUAD :	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF)
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD :	Programme Pays de promotion du Travail décent
PRODEC :	Projet de Développement des Compétences pour la Croissance
PROTESCO:	Plate forme des Organisations de la Société Civile pour la Protection Sociale
PTFs :	Partenaires Techniques et Financiers
RBTC :	Budget régulier pour la coopération technique (Regular Budget for Technical Cooperation)
SDDCI:	Stratégie pour un Développement Durable pour une Croissance Inclusive
SDRP :	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SE :	Suivi Évaluation
SEJUP :	Service Éducatif Judiciaire et Préventif
SGG:	Secrétariat Général du Gouvernement
SIMT :	Système d'Information sur le Marche du Travail
SNU :	Système des Nations-Unies
SP/CSAG :	Secrétariat Permanent de la Cellule de Suivi de l'Action Gouvernementale
SST :	Santé et Sécurité au travail
VIH/SIDA :	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise
UEMOA:	Union Monétaire Ouest Africaine
IUT :	Institut Universitaire de Technologie
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF :	<u>Fonds des Nations Unies pour l'enfance</u>

1) Contexte de la mise en œuvre du PPTD et sa logique d'intervention :

Dans le cadre de sa formulation, les orientations du PPTD Niger sont issues d'une analyse minutieuse du contexte socio-économique et de la situation du pays en matière de création d'emplois et de développement des entreprises, de protection sociale, de dialogue social et de tripartisme et de respect des normes internationales de travail.

Il ressort de cette analyse que, la situation est caractérisée par un déficit en matière de travail décent lié surtout à plusieurs facteurs dont entre autres la prédominance de l'informel dans le monde rural et agricole, la faible effectivité de l'application des normes internationales, le déficit d'entreprises, l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi (nombre, qualité, type), la persistance des disparités de genre dans l'accès à l'emploi, l'exclusion de la protection sociale de plus de 90 % (travailleurs et entreprises), la faiblesse institutionnelle de la Santé/sécurité sur les lieux du travail particulièrement dans le secteur dynamique de la construction.

Face à cette situation, le développement de l'agenda du travail décent devient une nécessité qui pourrait contribuer à relever ces défis de développement.

C'est suite aux termes d'un processus dynamique, participatif et consensuel sur les priorités pour la promotion du travail décent que, le Niger s'est doté d'un Programme Pays de Promotion du Travail Décent.

Ainsi, le PPTD 2012-2015 du Niger fut signé le 13 juillet 2012 à Niamey et est formulé en concertation avec les mandants tripartites du BIT et d'autres parties prenantes clés. Le PPTD constituerait à la fois le guide du gouvernement pour la promotion du travail décent et le principal cadre à travers lequel l'OIT fournit son appui à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et au renforcement des capacités dans ce domaine.

Pour atteindre les objectifs stratégiques de travail décent, le Niger a retenu dans son PPTD comme priorité unique d'intervention « la promotion de la création d'emplois décents et productifs pour les hommes et les femmes en particulier, les jeunes par le renforcement du dialogue social ». Cette priorité est déclinée en cinq résultats à savoir (i) des stratégies nationales et sectorielles d'Amélioration des Conditions et du Milieu de Travail (ACMT) sont élaborées et mises en œuvre ; (ii) la politique nationale de l'emploi est mise en œuvre ; (iii) une politique pour institutionnaliser un socle national de protection sociale intégrant l'économie informelle, est développée ; (iv) Les organes du dialogue social sont renforcés et fonctionnels ; et (v) Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées, notamment en ce qui concerne le travail des enfants.

Le PPTD constitue donc le cadre stratégique axé sur les résultats autour duquel le Gouvernement et les partenaires sociaux (les organisations d'employeurs et de travailleurs) s'engagent à travailler en partenariat avec l'OIT et d'autres partenaires clés pour réaliser les objectifs du travail décent.

Le PPTD 2012-2015 du Niger est donc en principe une contribution à l'atteinte des priorités de développement du pays telles que définies notamment dans la stratégie nationale de développement du Niger (PDES 2012-2015).

De même, dans le cadre de la stratégie d'action commune du Système des Nations Unies, l'appui du BIT envisagé dans le cadre du PPTD est en principe en cohérence avec le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF 2014-2018) au Niger.

Le PPTD du Niger doit contribuer à deux changements majeurs à savoir i) créer des emplois décents et productifs pour les jeunes hommes et femmes spécialement en milieu rural ii) améliorer l'adéquation entre les besoins des populations en travail décent et le cadre de vie.

La mise en œuvre de ce vaste programme nécessite la mobilisation de moyens financiers et humains suffisants. Il est prévu notamment que l'ensemble des projets de coopération techniques soient alignés à la priorité du PPTD et qu'une meilleure synergie soit recherchée dans la mise en œuvre de leurs activités afin de maximiser l'utilisation des ressources et faire converger toutes les ressources vers l'atteinte des réalisations/résultats du PPTD.

Suivant les exigences de la gestion axée sur les résultats, le PPTD se base sur une analyse causale des problèmes en matière de travail décent conduisant à l'identification des domaines prioritaires d'intervention, la déclinaison des résultats stratégiques à court et moyen terme et d'un plan d'action opérationnel.

Le PPTD 2012-2015 du Niger est mis en œuvre depuis trois ans. Conformément à la politique d'évaluations du BIT, il est prévu qu'une revue biennale des PPTD soit effectuée en vue de tirer les leçons de la mise en œuvre, de réviser éventuellement la stratégie d'intervention afin de réaliser la seconde phase plus efficacement.

C'est dans ce cadre que ce travail d'évaluation a été réalisé sur la base des critères définis par le BIT, à savoir *les critères d'évaluation des facteurs de performance et les critères d'évaluation du niveau d'atteinte de résultats tangibles pour chacune des 5 réalisations prévues dans le PPTD.*

2) But, objectifs et destinataires de la revue

2.1) But de la revue

En répondant à un besoin exprimé par les autorités en charge de l'emploi et du travail, la revue doit permettre de faire le point des actions réalisées, de l'évolution vers l'atteinte des résultats, des ressources effectivement mobilisées ainsi que les défis et les leçons apprises. En regroupant, les experts du BIT, les acteurs nationaux de sa mise en œuvre et les partenaires techniques au développement, les conclusions et les recommandations qui y sortiront permettront sans doute d'engager la seconde phase avec plus d'acuité, d'efficacité et d'efficience.

2.2) Objectifs de la revue

La Revue du PPTD 2012-2015 du Niger est un outil de gestion élaboré par ceux en charge de sa conception, de sa formulation et de sa mise en œuvre. En conséquence, cette revue consistera à évaluer ce qui a été accompli, examiner les difficultés rencontrées et formuler des recommandations pour la mise en œuvre efficace de la seconde phase du PPTD. Les informations seront utilisées par le Bureau de l'OIT à Dakar, les mandants et les autres parties prenantes clés associées à la formulation et la mise en œuvre.

Les objectifs de la revue sont les suivants :

- Passer en revue la pertinence et l'adéquation de la conception du PPTD du Niger ;
- Examiner les progrès accomplis vers l'atteinte des réalisations ;
- Examiner l'adéquation des stratégies, des partenariats et les contraintes à surmonter, y compris les questions de genre ;
- Identifier les défis majeurs, les forces et les faiblesses du PPTD du Niger ;

- Examiner l'alignement des réalisations du PPTD avec les résultats attendus de l'agenda du travail décent en Afrique, ainsi qu'avec les axes de la stratégie nationale de développement ;
- Passer en revue les capacités organisationnelles du ministère en charge du travail et de l'emploi, du bureau de pays de l'OIT et des partenaires sociaux par rapport à la coordination d'ensemble du programme ;
- Identifier les leçons apprises et proposer des recommandations pour assurer l'atteinte des résultats escomptés dans le PPTD.

2.3) Clients de la revue

Les principaux clients de la revue sont les mandants tripartites et les partenaires d'exécution nationaux au Niger, l'équipe d'appui technique au travail décent/ Bureau pays de Dakar, le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, les donateurs. Il s'agit en fait de toutes les parties prenantes qui peuvent réagir aux résultats de la revue et à toutes les questions soulevées, et qui peuvent contribuer à planifier et mettre en œuvre des actions visant à adresser toutes ces questions dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase du PPTD du Niger.

3) Métrologie de la revue et les limites

Cette revue biennale est une évaluation participative. Conformément à la politique d'évaluation du BIT, la participation du staff et des mandants tripartites de l'OIT et les parties prenantes de toutes les phases du processus allant de la conception à la mise en œuvre du PPTD devra être assurée. Cette participation devra se faire par des méthodologies appropriées, réunions et entretiens avec le staff, notamment le staff des projets de coopération technique du BIT dont le Niger est bénéficiaire.

Plusieurs étapes ont été définies dans la méthodologie proposée:

3.1) Revue documentaire : il s'est agi d'exploiter des documents pertinents comme étant des sources d'informations fiables : on peut citer entre autres :

- ✓ le PPTD du Niger avec ses matrices annexes (plan de mise en œuvre, plan de suivi des réalisations, cadre des résultats) ;
- ✓ les documents de projets et programmes et rapports d'avancement et d'évaluation des projets du BIT dont le Niger est bénéficiaire ; les plans de travail des mandants tripartites (Ministères en charge de l'emploi, du travail, de la sécurité sociale et autres ministères concernés, organisations des travailleurs et des employeurs) et autres partenaires d'exécution;
- ✓ le Plan de travail du bureau de Dakar pour la mise en œuvre du PPTD / Résultats prioritaires de pays (CPO), rapports d'activités du bureau au profit du Niger, données statistiques disponibles, les Programmes et Budgets 2012-2013 et 2014-2015 du BIT, l'agenda du travail décent 2007-2015 pour l'Afrique ; UNDAF 2014-2018 du Niger ; et la stratégie nationale de développement (PDES 2012-2015), etc.

3.2) Synthèse des résultats des interviews : cette étape consiste à faire des interviews au besoin, pour la recherche d'informations fiables et pertinentes. Les acteurs concernés par cette opération sont les parties prenantes de la mise en œuvre des différents résultats du PPTD, y compris les organisations de travailleurs et d'employeurs les plus représentatives ; le directeur ETD/BP-Dakar, le directeur adjoint, le responsable de la programmation, le personnel des projets dont le Niger est bénéficiaire, les spécialistes et autres personnels pertinents de l'OIT qui sont impliqués dans la gestion et la mise en œuvre du PPTD et des programmes et projets au Niger.

3.3) L'évaluation du PPTD Niger 2012-2015: elle a été basée sur deux catégories de critères:

3.3.1 : les critères d'évaluation des facteurs de performance : il s'agit des critères de (i) Pertinence et cohérence du PPTD ; (ii) Partenariat, stratégies et relations inter-agences ; (iii) Gestion axée sur les résultats ; (iv) efficacité de l'organisation managériale de l'OIT pour le PPTD ; (v) Gestion et Partage des connaissances ; et (vi) Capacités des mandants tripartites.

3.3.2 les critères d'évaluation du niveau d'atteinte de résultats tangibles (ou de progrès accomplis) pour chacune des 5 réalisations prévues dans le PPTD: ils se basent sur (i) l'adéquation des ressources mobilisées pour chacune des réalisations ; (ii) la production et la fourniture des produits planifiés ; (iii) l'utilisation des produits par les partenaires et bénéficiaires et la description des éventuels changements induits par chaque produit consommé ; (iv) les progrès réalisés vers les changements/résultats recherchés (au vu de l'évolution des indicateurs de réalisations) et la durabilité des réalisations et ; (v) les risques émergents et les opportunités.

3.4 contraintes et limites : Au cours de cette évaluation, plusieurs contraintes ont été observées dont entre autres (i) la non disponibilité de acteurs qui devraient être interviewés au moment de l'opération, la plupart étant en déplacement à Genève pendant la période de collecte des données ; (ii) la non disponibilité de certaines informations qualitatives désirées ; (iii) la mobilité et l'instabilité des postes de certains acteurs clés pouvant donner plus d'amples informations, ce qui a limité l'analyse au niveau de certains critères ; (iv) l'ignorance par certains acteurs de la mise en œuvre du PPTD, de surcroît le plan d'actions et la activités ; (v) la lenteur administrative dans le cadre de la transmission de certaines données (tant au niveau du BIT qu'au niveau du Ministère chargé de l'emploi) ; (vi) le laxisme de certaines structures contactées et le refus de collaborer.

4. Résultats, Conclusion et Recommandations

4.1: Evaluation des facteurs de performance du PPTD

4.1.1 Critère 1: Pertinence et cohérence

L'analyse de la cohérence s'est effectuée à travers des comparaisons avec les stratégies nationales de développement, l'agenda pour le travail décent en Afrique Ouagadougou et avec le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) ou UNDAF.

4.1.1.1: Par rapport aux les stratégies de développement du Niger:

Au début de sa formulation, le PPTD Niger 2012-2015 tire d'abord sa source des 7 axes de la SDRP. Par la suite, il s'est aligné sur les priorités de développement économique et social du Niger des autorités de la Septième République à travers le PDES 2012-2015 avec ses 5 axes prioritaires. Le PDES est le seul document en matière de développement économique et social.

En analysant l'axe 5 du PDES à savoir « la promotion du développement social », il ressort que cet axe vise à améliorer le niveau de développement des indicateurs sociaux par un accès accru des populations aux services sociaux de base et la mise en œuvre d'une politique de protection sociale pour les populations les plus vulnérables. Dans le cadre de la stratégie de sa mise en œuvre, 4 priorités ont été définies en vue d'améliorer l'accès à la protection sociale et à l'emploi notamment pour les populations vulnérables.

Tenant compte de ces 4 priorités, on constate que les résultats 1, 2, 3 et 5 du PPTD sont en cohérence avec le PDES, comme le montre le tableau suivant:

Priorités du PDES (Axe 5)	Résultats du PPTD
1. Consolider le Système existant de sécurité sociale	Résultat 1: Des stratégies nationales et sectorielles d'Amélioration des Conditions et du Milieu de Travail (ACMT) sont élaborées et mises en œuvre
2. Étendre la Protection sociale à de nouveaux groupes de population par le biais de la mutualisation et des mécanismes traditionnels de solidarité	Résultat 3: Une politique pour institutionnaliser un socle national de protection sociale intégrant l'économie informelle est développée
3. Renforcer la création d'emplois par des programmes spécifiques de soutien à l'emploi	Résultat 2: La politique nationale de l'emploi est mise en œuvre
4. Réduire les discriminations au travail	Résultat 5: Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées, notamment en ce qui concerne le travail des enfants

Quant au résultat 4 du PPTD, à savoir « les organes du dialogue social sont renforcés et fonctionnels », il est en cohérence avec l'axe stratégique 1 du PDES, portant « sur la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ». Cet axe consiste à mettre en place des institutions publiques solides garantes de stabilité politique et social et, de l'équité et l'égalité des citoyens aux services publics et du respect des droits conduisant les individus à investir et à participer à la vie économique du pays.

4.1.1.2: Contribution à l'agenda pour le travail décent et sa feuille de route de Ouagadougou 2007-2015

Pour faire face aux multiples défis d'une croissance africaine caractérisée par un sous-emploi, un chômage persistant, une misère et des inégalités, les représentants des travailleurs, employeurs et gouvernements des Etats membres de l'OIT en Afrique ont adopté, lors de la onzième réunion régionale africaine tenue à Addis-Abeba, Éthiopie (Avril 2007, un agenda du travail décent en Afrique 2007-2015.

Cet agenda est conçu pour stimuler la création des millions d'emplois décents et améliorer la vie des travailleurs pauvres. Il s'agit de considérer le travail décent comme étant un objectif mondial, une priorité africaine, une responsabilité tripartite.

L'objectif de l'agenda 2007-2015 s'inscrit donc dans une perspective de faire du travail décent une réalité en Afrique. Il consiste à mettre l'accent sur la réduction du chômage, du sous-emploi et de la pauvreté, le rôle de la protection sociale dans le développement axé sur la réduction de la pauvreté, l'exclusion sociale et les effets du VIH/SIDA, le renforcement de la gouvernance dans le monde du travail (la promotion des conditions de travail meilleures, plus sûres et plus saines) à travers le rôle des normes internationales du travail, le tripartisme, le droit du travail et le dialogue social.

Au regard de ce qui précède, il est indéniable de constater que le PPTD 2012-2015 Niger est bien aligné sur la feuille de route de l'Agenda du Travail Décent en Afrique du fait que la priorité et les 5 résultats s'y retrouvent.

4.1.1.2 Par rapport au Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) ou UNDAF

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) est un cadre qui vise à coordonner et à aligner les interventions du SNU sur les priorités nationales et le système de planification des pays bénéficiaires.

Dans le premier UNDAF 2009-2013 élaboré de manière participative, trois domaines de coopération prioritaires ont été choisis de manière consensuelle avec le Gouvernement , il s'agit de : i) Développement durable, environnement et sécurité alimentaire ; ii) Capital humain, démographie et services sociaux de base ; iii) Gouvernance.

Ces domaines prioritaires sont déclinés en trois effets UNDAF : i) D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu ; ii) D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique ; iii) D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.

Étant donné que le PPTD a été élaboré sous la période de la SDRP 2008-2012 et qu'il est compatible avec les priorités définies dans cette stratégie, étant donné qu'il a été participatif avec les mêmes acteurs comme l'ont été la SDRP et le UNDAF 2009-2013, il en découle qu'il y a bel et bien l'existence d'une cohérence entre les 5 résultats du PPTD 2012-2015 et le Plan UNDAF 2009-2013.

Par rapport à l'UNDAF 2014-2018, il faut souligner qu'il a été élaboré pour répondre aux priorités et défis de développement définis dans le PDES 2012-2015. Il a été également élaboré par le Système des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Gouvernement, la Société Civile et les autres acteurs nationaux (organisations patronales et des travailleurs) qui avaient également participé à l'élaboration du PPTD 2012-2015.

Dans ce nouveau plan cadre, trois domaines de coopération prioritaires ont été définis: i) Résilience : sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion environnementale, prévention et gestion des risques et catastrophes ; ii) Développement social et Capital humain ; iii) Gouvernance-paix-sécurité.

Ces domaines prioritaires sont déclinés en cinq (5) effets UNDAF : i) D'ici à 2018, les ménages vulnérables et les communautés ciblées augmentent leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique ; ii) D'ici à 2018, les 11 institutions nationales, régionales et locales appuyées utilisent des systèmes et mécanismes adaptés pour la prévention/gestion des risques/catastrophes, la gestion durable de l'environnement et de la sécurité alimentaire; iii) D'ici à 2018, les populations vulnérables dans les zones d'intervention utilisent de manière accrue les services sociaux de base incluant les systèmes de protection sociale et de maîtrise de la croissance démographique ; iv) D'ici à 2018, les institutions nationales et locales, les communautés et les groupes ciblés appliquent les principes de bonne gouvernance et de consolidation de l'État de droit ; v) D'ici à 2018, les institutions nationales et locales appuyées et les communautés ciblées assurent la sécurité des biens et des personnes et le fonctionnement des mécanismes de consolidation de la paix.

A cela s'ajoute la prise en compte des thèmes transversaux que sont le genre, les droits humains et la durabilité.

Ces thèmes transversaux et ces cinq (5) effets traduits en vingt-deux (22) produits, couvrent l'ensemble des OMD et les différents axes stratégiques du PDES. Par conséquent, les résultats attendus de ces effets et produits sont une contribution efficace et significative des Nations Unies à la réponse nationale aux défis identifiés dans le PDES.

Comme ces mêmes défis ont été soulignés dans le cadre de la cohérence entre le PDES 2012-2015 et le PPTD Niger 2012-2015, il en découle alors une cohérence entre les objectifs de l'UNDAF 2014-2018 et le PPTD Niger 2012-2015. Aussi, comme la mise en œuvre du PPTD est effectuée sous l'égide des partenaires tripartites nationaux avec l'appui du BIT, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers du Niger, notamment le système des Nations Unies, il est impossible de penser que les préoccupations du PPTD ne soient pas prises en compte dans le UNDAF 2014-2018.

Quant à l'analyse de la pertinence, elle est basée sur :

- l'analyse de l'implication des mandants tripartites dans le processus de formulation du PPTD et prise en compte de leurs préoccupations.

A ce niveau, il est important de souligner que la formulation du présent PPTD a été initiée par une enquête préalable au moyen d'un questionnaire au niveau national auprès des mandants. Ce questionnaire porte sur la situation de développement des quatre objectifs stratégiques du travail décent. Puis s'en est suivi un atelier national de restitution de cette étude diagnostique sur la situation du travail décent au Niger.

Cette rencontre qui a mobilisé les services gouvernementaux, les partenaires sociaux, le BIT, les autres PTF, la société civile et des personnes ressources est plus que jamais une occasion pour discuter des principaux défis et d'identifier de façon consensuelle les déficits de travail décent sur lesquels le Niger devrait se pencher dans le but d'esquisser des solutions et des stratégies pour résoudre ou diminuer ces déficits en travail décent. L'ensemble des résultats de ces travaux, a été utilisé pour élaborer une première version du Programme Pays pour le Travail Décent au Niger.

Par la suite, les Spécialistes des Bureaux de l'OIT (Dakar, Addis Abeba, Genève) ont contribué à élaborer la partie opérationnelle du PPTD. Lors d'un second atelier tenu en 2012 avec le soutien du programme MAP, ils ont aussi participé à l'adoption des indicateurs du travail décent et à l'enrichissement du projet de PPTD.

Ainsi, aux termes de ce long et laborieux processus, la version finale assortie des matrices de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation est officiellement transmise au Gouvernement du Niger pour commentaire, puis pour validation et signature.

De ce fait, le PPTD devient le fruit d'un long processus dynamique, participatif et consensuel sur les priorités nationales du Niger en matière de travail décent. C'est une innovation, comme l'a été la SDRP 2008-2012 en matière de participation nationale basée sur une implication de qualité de tous les mandants tout au long du processus.

Aussi, les personnes ressources de la partie nationale interviewées ont-ils tous souligné la qualité du processus de formulation du PPTD. Ces dernières ont également confirmé leur pleine implication et la prise en compte de leurs préoccupations dans le PPTD 2012-2015.

- Gaps adressés par le BIT en matière de capacités et d'ouvertures pour l'implication des mandants.

Il est important de noter que le renforcement des capacités des mandants (en matière de travail décent et autres sujets connexes) est au cœur de toute la stratégie du PPTD. Au Niger, outre les deux ateliers organisés dans le cadre de la formulation du PPTD et qui ont servi à renforcer les capacités des acteurs et des mandants, d'autres formations et ou sensibilisations ont eu lieu notamment dans le cadre de la protection sociale et la promotion du genre et réduction des inégalités.

Mais à ce niveau, les personnes interviewées ont noté avec insistance la nécessité de multiplier davantage les formations sur le travail décent dans tous ses aspects. Ce qui est encore déplorable, certaines formations n'ont pas été étendues à tous les mandants à cause d'un déficit de communication, de circulation de l'information, tant au niveau interne des organisations et travailleurs et de d'employeurs qu'au niveau du comité de pilotage vis à vis de ces organisations. Ils ont également noté que les réunions du comité de pilotage ne sont pas régulières.

- Efficacité de l'appui du BIT pour la réduction de la discrimination et des inégalités de genre.

A travers les stratégies identifiées par le PPTD, on note plusieurs facteurs en faveur de la réduction des discriminations et des inégalités de genre. Comme en témoignent les produits suivants :

- 1) Un programme de création de MPE pour les jeunes et les femmes est élaboré dans les secteurs porteurs en milieu rural ;
- 2) Un programme de facilitation de l'accès au crédit pour les jeunes détenteurs de projets de création de PME est adopté et mis en œuvre ;
- 3) Une architecture pour l'extension de l'assurance sociale, associant les mécanismes de micro-assurance, est identifiée pour une couverture des risques maladie, vieillesse et professionnels au sein de l'économie informelle;
- 4) Une étude sensible au genre sur la situation du dialogue social au niveau national et sectoriel est réalisée et vulgarisée ;
- 5) Les mandants tripartites et les acteurs clés de la société civile sont formés sur le travail des enfants ;
- 6) Des programmes de retrait et de réinsertion en faveur des enfants (et leurs familles) en situation de vulnérabilité et/ou d'exploitation sont mis en œuvre ;
- 7) une politique nationale de l'emploi est mise en œuvre

Bref, tous les résultats du PPTD contiennent des produits ou des activités qui concourent à *la réduction de la discrimination et des inégalités de genre.*

Mais dans la pratique, l'efficacité est contrainte par l'existence de quelques difficultés de collaboration entre certains ministères techniques et le dysfonctionnement du comité de pilotage.

-Approche intégrée

Dans le passé, le BIT intervenait de manière sectorielle , mais dans le PPTD, l'intervention est plus globale , plus dynamique, donc plus intégrée. En regroupant tous les secteurs sous une seule coupe, il devient le seul cadre fédérateur d'intervention du BIT à travers le PPTD. De ce fait, il est un cadre de concertation et de coordination où les mandants tripartites et à leurs différents démembrés peuvent discuter entre eux comme il a rarement été le cas auparavant.

4.1.2 Partenariat, stratégies et relations inter-agences :

4.1.2.1 Y a-t-il une vision claire et une stratégie avec les principaux moyens d'action bien comprise par tous les partenaires pour la réalisation du PPTD ?

De la formulation du PPTD à sa signature par les parties prenantes, la priorité , les 5 résultats , leur mise en œuvre et le Suivi évaluation ont été bien discutés de manière participative et inclusive.

Dans le PPTD, il est dit que la mise en œuvre du PPTD est effectuée sous l'égide des partenaires nationaux avec l'appui du BIT, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers du Niger. Il sera privilégié la concentration des efforts sur la priorité et les résultats définis d'un commun accord avec les acteurs bénéficiaires eux-mêmes. A cet égard, la mobilisation des ressources nationales devrait faciliter la prise en compte du travail décent dans le PNUAD et la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, il est également dit que tous les projets de coopération technique actifs ou futurs du BIT au Niger s'inscrivent dans ce document programme. Une meilleure synergie sera ainsi recherchée dans la mise en œuvre de leurs activités afin de maximiser l'utilisation des ressources et faire converger toutes les ressources vers l'atteinte des résultats.

Au vu de ce qui précède, on peut aisément dire que tout le monde a la même compréhension sur la vision et la stratégie mise en œuvre.

Cependant, dans la pratique il existe un problème au niveau des sources de la mobilisation des ressources, car au niveau de certains résultats, il existe un Gap de financement pour lequel, la source de financement n'est pas claire et aucun mécanisme n'a été mise en place pour juguler ce problème.

4.1.2.2 L'organisation pour la gestion, la gouvernance et la mise en œuvre du PPTD est-elle adéquate ?

En principe l'organisation devrait être la plus adéquate possible. En effet, le PPTD dit, je cite « Comme le domaine du travail décent est aujourd'hui un aspect crucial dans le cadre des activités de développement, le BIT travaillera à assurer une synergie entre ses interventions et celles des partenaires nationaux, des autres agences du SNU, dans le cadre du PNUAD, et d'autres partenaires au développement afin d'assurer un plus grand impact et une pérennité des acquis ; mais aussi à mobiliser les ressources potentielles vers l'atteinte de ces résultats »

Ensuite, il est noté qu'une stratégie de communication autour du PPTD Niger sera élaborée, avec l'appui technique du BIT. Elle interviendra aux niveaux internes et externes et devra servir à donner une visibilité accrue aux activités menées en faveur de la promotion du travail décent au Niger, notamment auprès des Agences du système des Nations Unies ainsi qu'auprès de la communauté des partenaires techniques et financiers.

Mais dans la réalité, on ne constate pas la participation et la synergie des agences du système des Nations Unies. Cela est dû probablement à des contingences relatives au mandat des agences et aux modalités d'interventions.

Par ailleurs, même si certaines agences ont fourni des contributions substantielles (CEA, PAM, PNUD, UNICEF), elles l'ont fait dans un cadre autre celui du PPTD. Or, ils auraient pu mieux faire si les mécanismes de synergie et l'intégration avaient bien fonctionné.

Des efforts restent encore à faire dans la coordination et la planification conjointe pour une meilleure intégration des interventions.

4.1.2.3 Les mandants nationaux s'impliquent-ils pour appuyer les stratégies afin d'assurer les résultats attendus de la collaboration comme explicité dans le PPTD ? Prennent-ils des responsabilités dans ce sens ?

Depuis la signature du PPTD, il y a un certain laxisme quant à l'implication des mandants nationaux dans la mise en œuvre du PPTD. Cela pourrait être imputable au déficit de communication. Il y a aussi, la mise en œuvre tardive des organes de gestion du PPTD. Ainsi, le Ministère en charge de l'emploi n'a pris l'arrêté de création de ces organes qu'en 2014 et ces derniers n'ont été mis en place qu'en novembre 2014. De même, les comités ne tiennent pas régulièrement leur réunion selon les personnes interviewées.

4.1.2.4 Le travail de l'OIT constitue-t-il un appui direct aux partenaires nationaux dans la réalisation des priorités pour le travail décent dans le pays ?

De la formulation du PPTD à sa signature, les partenaires nationaux étaient assistés par des spécialistes du BIT et des staffs des projets de coopération technique. Ces appuis sont, soit dans le cadre de renforcement des capacités, soit l'opérationnalisation de certaines structures (comme ce fut le cas de l'ONEF), des appuis conseils technique, soit des études techniques. Toutes ces actions entrent dans l'atteinte des 5 résultats et les 40 produits du PPTD.

Actuellement, l'OIT intervient au Niger dans trois secteurs: la protection sociale, les normes de travail notamment le travail des enfants et l'emploi. Actuellement deux projets sont en exécution sur la résilience et le socle de protection sociale.

4.1.2.5 Existe-t-il une cohérence au niveau stratégique et opérationnel entre les actions du BIT et l'UNDAF ?

Au niveau stratégique, comme mentionné ci haut, en tenant compte des thèmes transversaux retenus, l'UNDAF 2014-2018, avec ses cinq (5) effets traduits en vingt-deux (22) produits pays, couvre l'ensemble des OMD et les différents axes stratégiques du PDES. Ainsi, les résultats attendus de ces effets et produits sont une contribution efficace et significative des Nations Unies à la réponse nationale aux défis identifiés dans le PDES. Or, comme le PPTD est aligné au PDES, il s'en suit qu'il existe bien une cohérence au niveau stratégique entre le PPTD et le UNDAF 2014-2015.

Au niveau opérationnel, l'alignement de l'UNDAF sur le PDES implique aussi l'utilisation des mécanismes nationaux de coordination et de suivi - évaluation. Tout en adhérant au dispositif institutionnel de suivi - évaluation du PDES, le mécanisme de coordination et de suivi de l'UNDAF repose sur : i) un Comité de pilotage de haut niveau composé de l'Équipe de Pays et des membres du Gouvernement; ii) un Comité technique conjoint composé du Comité Technique Inter Agences et des représentants de l'Administration ; iii) les trois groupes de travail sur les domaines de coopération, le groupe suivi/évaluation et les autres groupes thématiques. En outre, le SNU va davantage

renforcer sa coopération avec les autres PTF notamment au sein des différents cadres de concertation des partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, la mise en œuvre et la gestion de l'UNDAF requièrent des efforts de coordination et d'harmonisation, tant au sein du SNU qu'avec ses partenaires nationaux et internationaux. Se fondant sur les principes de l'appropriation nationale, de l'harmonisation des procédures et de la réduction des coûts de transaction recommandés par la Réforme des Nations Unies et la Déclaration de Paris, l'Équipe de Pays compte renforcer l'exécution nationale et promouvoir l'Approche Harmonisée de remise d'espèces aux partenaires nationaux (HACT), avec les quatre agences ci-après : PNUD, UNFPA, UNICEF et PAM.

Il est indéniable de remarquer les deux ont des stratégies de mise en œuvre cohérente avec le PDES, mais celle de l'UNDAF est un plus détaillée et semble réunir beaucoup plus de partenaires techniques et financiers dans sa mise en œuvre.

4.1.2.6 L'appui du BIT adresse-t-il les gaps en matière de capacités et d'ouvertures pour l'implication des mandants ?

Il est important de noter que le renforcement des capacités des mandants (en matière de travail décent et autres sujets connexes) est au cœur de toute la stratégie du PPTD. Au Niger, outre les deux ateliers organisés dans le cadre de la formulation du PPTD et qui ont servi à renforcer les capacités des acteurs et des mandants, d'autres formations et ou sensibilisations ont eu lieu notamment dans le cadre de la protection sociale et la promotion du genre et réduction des inégalités.

Mais à ce niveau, les personnes interviewées ont noté avec insistance la nécessité de multiplier davantage les formations sur le travail décent dans tous ses aspects. Ce qui est encore déplorable, certaines formations n'ont pas été étendues à tous les mandants à cause d'un déficit de communication, de circulation de l'information, tant au niveau interne des organisations et travailleurs et de d'employeurs qu'au niveau du comité de pilotage vis à vis de ces organisations.

4.1.2.7 Y a-t-il une stratégie claire pour promouvoir l'égalité des sexes ?

Sur chaque ramification de la chaîne de résultats (de la priorité jusqu'à chaque activité), on remarque que la formulation retenue est sensible au genre au moins sur un ou deux niveaux, soit au niveau du produit, soit au niveau de l'activité ou les deux à la fois et ce pour chaque résultat:

En effet, la formulation sensible au genre se retrouve par exemple aux niveaux du produit 5 pour le résultat 1, le produit 9 pour le résultat 2 et le produit 1 pour le résultat 4.

En plus, au niveau des indicateurs, certains sont sensibles aux inégalités et discriminations basées sur le genre. Comme en témoigne certains indicateurs de résultats pour les résultats 1 et 5.

4.1.3 Gestion axée sur les résultats

4.1.3.1 Chaîne de résultats.

La chaîne des résultats du PPTD Niger est basée sur la gestion axée sur les résultats tout en tenant compte des aspirations des acteurs nationaux. Elle est clairement définie et tient compte des recommandations et préoccupations des mandants soulevés lors des deux ateliers organisés au cours de la formulation du PPTD 2012-2015. Elle a également tenu compte des défis soulevés lors de l'étude diagnostique qui a servi de base à l'élaboration du PPTD.

Dans le plan opérationnel de mise en œuvre, les activités programmées l'ont été pêle mêle, ce qui fait que dans la réalité les périodes d'exécution de ces dernières n'ont pas été respectées. De même au niveau des colonnes « Responsabilité » et « Partenaires » désignant respectivement des départements ou directions techniques nationaux chargés de l'exécution des activités et les partenaires avec qui ils travaillent pour mener à bien leurs activités, il y a une certaine confusion à première vue. Il aura fallu diviser la colonne partenaires en partenaires nationaux et PTFs.

Au niveau du cadre logique et de la matrice de Suivi Evaluation les colonnes hypothèses et risques ne sont pas suffisamment renseignées dans le PPTD.

4.1.3.2 : Y a-t-il véritablement un lien causal entre chaque réalisation et les produits correspondants et entre la priorité et les réalisations correspondantes ?

En regardant le plan opérationnel de mise en œuvre et le cadre logique du PPTD, on constate que tous les 5 résultats concourent à la priorité unique du PPTD. De même, les produits de chaque résultat obtenus à partir de la stratégie de mise en œuvre comme décrit dans le document PPTD, sont cohérents avec les résultats. Le même cadre logique et le plan opérationnel de mise en œuvre montrent que les activités programmées sont compatibles avec leurs produits.

4.1.3.3: Principe d'égalité de chance et de traitement entre femmes et hommes est-il reflété dans les réalisations escomptées et dans les priorités du PPTD ?

Comme mentionnée ci haut, on remarque que la formulation retenue est sensible au genre au moins sur un ou deux niveaux, soit au niveau du produit, soit au niveau de l'activité ou les deux à la fois et ce pour chaque résultat:

En effet, la formulation sensible au genre se retrouve par exemple aux niveaux du produit 5 pour le résultat 1, le produit 9 pour le résultat 2 et le produit 1 pour le résultat 4. En plus, au niveau des indicateurs, certains sont sensibles aux inégalités et discriminations basées sur le genre. Comme en témoigne certains indicateurs de résultats pour les résultats 1 et 5.

4.1.3.4 : Un système de suivi et évaluation a-t-il été mis en place et à quel point est-il efficace ? Des informations pertinentes sont-elles systématiquement collectées et exploitées ? Sont-elles sensibles au genre et les données désagrégées par sexe et suivant tout autre critère pertinent ?

Le système de suivi évaluation PPTD repose sur la mise en place d'un comité de pilotage et d'une coordination nationale de gestion. Le système de suivi évaluation repose sur la

mise en place d'un comité de pilotage et d'une coordination nationale de gestion. Ce dernier permet d'améliorer la qualité des données administratives, les mécanismes d'évaluation, le suivi des activités et renforcement des capacités des ressources humaines en suivi-évaluation. Le PPTD prévoit le renforcement des capacités nationales dans le domaine de la collecte, de l'analyse, de la gestion et de la dissémination des données. Les revues annuelles du PPTD sont des occasions de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs. A cette occasion, le comité de pilotage a l'opportunité de mettre à jour les données statistiques produites par les différentes sources de vérification pour mesurer la progression.

Le système de SE programmé est efficace sur le plan théorique. Au Niger, outre le comité de pilotage du PPTD, il existe dans la pratique, des structures qui sont appuyés et qui renforcent les acteurs sociaux en matière de GAR et le SE. Des renforcements de capacités ont été donc réalisés en matière.

Mais dans la réalité, comme les organes de mise en œuvre et de SE ne sont mis en place que vers fin 2014, il est incontestable que les mécanismes de SE n'ont pas été efficaces au cours de ces 3 ans.

Quant à la collecte des données statistiques, l'ONEF a bénéficié d'appuis conséquents et a réalisé d'importantes enquêtes et collectes de données sur les emplois. Elle a également réalisé des études sur le secteur informel et d'autres études sensibles au genre.

Nonobstant les montants colossaux et les multiples renforcements de capacités des acteurs nigériens en matière de GAR et SE, la culture du SE reste toujours d'actualité car la mobilité des agents due aux affectations politiques fait que les acteurs ne capitalisent pas leurs acquis.

Une analyse du tableau de SE montre que la colonne « Moyens de vérifications » renvoie directement à des rapports d'activités ou des documents on ignore l'origine et l'institution émettrice. Ces sources de vérification sont vagues et dénudées de sens. Par exemple des indicateurs suivants au niveau du résultat 2 :

Indicateurs du résultat 2	Sources de vérification
Un programme d'assistance technique sur la mise en œuvre de la politique de l'emploi est disponible	Document du programme
iv. Nombre de programme d'insertion et de réinsertion des jeunes et des personnes vulnérables mise en œuvre dont au moins 25% des femmes	Documents de programmes
Taux d'insertion des jeunes filles et garçons dans des entreprises en zones urbaines et rurale	Rapport d'activités, Rapport de programme, évaluation a mi parcours du PPTD et finale

Il y va de même au niveau de la colonne responsable où les formulations sont également souvent vagues. Par exemple si on met Gouvernement, c'est imprécis, quelle entité ou quel Ministère dont il s'agit? De même, on mélange, Etat et PTFS, que revient à l'Etat ?, que revient aux PTFS?

Tous les éléments de la situation de référence n'ont pas été entièrement renseignés et l'interview réalisé pas donné des informations sur les indicateurs de mise en œuvre du PPTD conformément à la matrice de SE.

4.1.3.5 Y a-t-il de la clarté et un accord sur la manière dont les résultats seront documentés et vérifiés (indicateurs avec cibles et résultats d'étape) ?

Étant donné que le PPTD a été élaboré selon un processus participatif à travers au moins deux ateliers d'enrichissement et de validation, il y a aucun doute que la chaîne des résultats, le plan opérationnel et le cadre logique ont fait l'objet de discussions et de consensus avant finalisation et adoption du PPTD. D'où la clarté et l'accord de toutes les parties prenantes sur la manière dont les résultats seront documentés et vérifiés (indicateurs avec cibles et résultats d'étape). Et d'ailleurs, la partie sources de vérification et structures responsables sont renseignés par la partie nationale, puis acceptés par les experts du BIT

4.1.3.6 Est-ce que les résultats escomptés dans le PPTD justifient le niveau des ressources qui sont en train d'être dépensées ?

Selon la programmation, les ressources programmées devraient normalement permettre d'obtenir les résultats escomptés.

Mais, cette programmation semble être irréaliste surtout que le pays ne dispose pas assez de moyens pour l'exécution de toutes les activités dans la mesure où une bonne partie, soit 75 % sont à rechercher auprès de ses partenaires. De ce fait, il faudrait s'attendre à ce qu'une bonne partie des résultats escomptés ne soient pas réalisés.

4.1.3.7. Des stratégies sont-elles envisagées pour s'assurer que les institutions à divers niveaux (local, national) vont s'approprier durablement les résultats ?

Une stratégie d'appropriation durable est caractérisée par 5 facteurs :

- Le leadership des différentes composantes de la partie nationale dans l'analyse initiale et la définition des priorités, assez révélateur d'une appropriation et constituant un pas vers la durabilité;
- L'ancrage institutionnel des projets du PPTD au sein des Ministères et des agences nationales permettant au personnel d'acquérir des aptitudes en matière de PPTD, de gestion axée sur les résultats, de performance et de diligence avec possibilité de les réinvestir dans d'autres projets ;
- La tenue de plusieurs sessions de renforcement de capacités dans plusieurs secteurs de coopération au profit d'agents susceptibles de mettre en application les connaissances et aptitudes acquises au-delà de la durée du programme ;
- La centralité de la question de l'emploi dans l'agenda politique du gouvernement ;
- La mise en œuvre effectuée sous l'égide des partenaires nationaux avec l'appui du BIT, en collaboration avec les mandants tripartites et les partenaires techniques et financiers du Sénégal.

Or au Niger, tous ces facteurs existent à travers le processus participatif du processus, le leadership des autorités en charge de l'emploi et du travail, la création d'un Ministère spécifiquement en charge de l'emploi et du travail, l'ancrage institutionnel au sein de ce dit Ministère, la volonté politique des autorités sur la création de l'engagement (engagement fort du Président de la République du Niger de créer 50 000 emplois par an soit 250 000 durant son premier mandat), la mise en place d'un comité de pilotage de la mise en œuvre opérationnel sous l'égide des partenaires nationaux avec l'appui du BIT, en collaboration avec les mandants tripartites et les partenaires techniques et financiers

4.1.4 Efficacité de l'organisation managériale de l'OIT, appui et contributions pour le PPTD

Les interventions de l'OIT et de ses projets de coopération dont bénéficie le Niger (actuellement l'OIT intervient au Niger dans trois secteurs: la protection sociale, les normes de travail notamment le travail des enfants et l'emploi. Actuellement deux projets sont exécution sur la résilience et le socle de protection sociale) correspondent bien aux plans du PPTD dans la mesure où elles s'inscrivent dans l'agenda du travail décent sur le quel est aligné le PPTD.

Dans le PPTD, il est dit que «la mise en œuvre du PPTD du Niger nécessite des ressources à hauteur de 6.5 millions de dollars des Etats Unies dont 75 % (\$4 879 346) restent à mobiliser. Le BIT appuiera l'élaboration, sous le leadership national, d'une stratégie de mobilisation de ressources entre autres le partenariat public-privé, programmes conjoints du système des Nations Unies».

En effet, il est déplorable de constater que plus 53 % des ressources qui restent à mobiliser (gap de financement de \$3 448 978) n'aient pas trouvé une source de financement, ce qui fait que le BIT et la partie nationale ne disposent même pas de la moitié de la somme nécessaire pour la mise en œuvre du PPTD. De surcroit, il n'existe même un mécanisme pour pouvoir débloquer ces ressources supposées disponibles au niveau de l'État et du BIT.

Par ailleurs, étant donné que le gap de financement représente plus de 50 % des ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace du PPTD, il en découle que les ressources disponibles du BIT ne sont en pas en adéquation pour une mise en œuvre efficace du PPTD. En plus, la stratégie de mobilisation de ressources (entre autres le partenariat public-privé, programmes conjoints du système des Nations Unies) programmée n'a pas encore vu le jour. Il y va de même pour la stratégie de communication autour du PPTD qui devrait être appuyée par le BIT qui jusqu'à aujourd'hui rien n'est fait. Même si le BIT a appuyé lors de l'atelier de formulation une stratégie de mobilisation de ressources annexe du PPTD, les résultats ne sont pas encore mesurables.

Dans le même cadre, la partie relative aux ressources nationales qui ne représente que 25 % des ressources nécessaires n'est pas encore débloqué intégralement, d'où l'apparition de certains dysfonctionnements dans la mise en œuvre du PPTD. En effet, certains produits de l'activité de la partie nationale servant de cadre pour les interventions du BIT et des autres PTFs, interventions n'ont pas pu être au rendez-vous.

Par rapport à l'appui du bureau de l'OIT Dakar au PPTD, la modalité de mise en œuvre du BIT se fait principalement à travers les projets...Or, il s'avère que le PPTD n'est pas un projet mais un programme, ce qui justifie que, même s'il y a des contributions, elles ne sont pas trop significatives.

4.1.5 Gestion et Partage des connaissances

Certes, il a été prévu un bon plan de mise en œuvre du PPTD, et de suivi évaluation mais malheureusement, dans la pratique, la synergie des actions fait défaut, il y va de même dans les mécanismes de communication et d'information.

Ainsi, au sein des partenaires sociaux et des organisations patronales et syndicales, il y'a peu d'informations partagées sur la mise en œuvre et les performances du PPTD.

La communication autour du PPTD a également été très faible au niveau de l'administration publique et dans le privé. L'engouement que le PPTD avait suscité au moment de sa formulation n'est plus d'actualité aujourd'hui.

Le document est peu connu, peu partagé, ses activités peu documentées et pas diffusées, ceci est imputable au manque de stratégie cohérente et efficace due probablement à l'absence de programmation de ressources sur le budget national et la mise en place tardive des différents organes.

Par contre, les activités réalisées par le BIT sont quant à elles documentées, les informations les concernant sont également disponibles même si l'accessibilité par tous est limitée (manque de réseau de connexion excellente et de moyens de transmission adéquats). Néanmoins, certains documents sont souvent envoyés dans l'administration publique.

4.1.6 Capacités des mandants tripartites

Depuis le début de sa formulation jusqu'à sa signature, les mandants nationaux n'ont cessé d'avoir un renforcement de leurs capacités grâce aux apports fournis par le BIT au courant du processus de formulation du PPTD. Aussi, plusieurs ateliers de formation ont-ils été organisés par l'État et ses partenaires sur des thématiques en cohérence avec le PPTD, même si elles ne sont pas financées dans le cadre PPTD.

Si les formations ne sont pas régulières, cela est dû souvent à lenteur dans le décaissement des ressources et parfois au manque même de ressources disponibles. Tout est imputable à l'absence d'un mécanisme de mobilisation des ressources efficace (autres que les ressources de l'État et celles du BIT), même si par ailleurs, il est dit dans le PPTD que la mobilisation des ressources est du ressort de la partie nationale avec l'appui du BIT.

Les activités réalisées sont surtout celles qui se rapportent à l'atteinte des objectifs de la DGP ou du PDES. Il arrive des fois que des activités soient financées par les autres PTFs dans le cadre de leurs domaines d'intervention qui sont souvent limités. Et bizarrement certaines rejoignent quelques fois les lignes d'action contenues dans le PPTD.

Par rapport aux capacités des mandants en vue de promouvoir la non-discrimination et l'égalité entre les hommes et les femmes, le bilan semble être positif car, comme mentionné ci haut, ils ont reçu une panoplie de renforcement de leurs capacités en la matière lors de la formulation du PPTD.

Concernant les principaux facteurs qui ont affecté le taux de réalisation du PPTD , il faut noter , la mise en place tardive des organes de gestion, la léthargie du comité de pilotage , le déficit de communication à tous les niveaux de la chaine, le non réalisme du budget (mauvaise budgétisation qui en notre connaissance a été faite au Sénégal et non au Niger), les gaps de financement et la faiblesse de l'engagement des autres PTFs qui sont souvent limités dans leurs domaines d'interventions (contraintes institutionnelles).

Pour surmonter ces contraintes, il faudrait redynamiser le comité de pilotage, mettre en place de mobilisation des ressources adéquates permettant d'absorber les ressources des autres PTFs. Il faudrait également mettre en place un système de communication efficace et davantage renforcer les capacités de la société civile et des organisations patronales et des syndicats de travailleurs

4.2 Evaluation des progrès accomplis :

L'évaluation des progrès accomplis s'est basée sur les 5 critères d'évaluation du niveau d'atteinte de résultats tangibles pour chacune des 5 réalisations prévues dans le PPTD. Ces critères étant déjà définis au niveau de la méthodologie.

Résultat 1: Des stratégies nationales et sectorielles d'Amélioration des Conditions et du Milieu de Travail (ACMT) sont élaborées et mises en œuvre.

1.1: Adéquation des ressources mobilisées

Estimation du budget Total	Ressources partie nationale	Ressources BIT disponibles					Besoins de en ressource	Gap de financement
		RBTC	RB	TC	RBSA	Autres		
\$958 000	\$639 000	\$184 000	\$135 000	\$60 000	\$0	\$260 000	\$319 000	\$ 639 000

extrait de la planification initiale :

Le montant programmé pour l'atteinte de ce résultat est de 958 000 \$ US dont 639 000 \$ US proviennent des ressources du budget national soit 66,70 % et 319 000 \$ US sont à rechercher soit 33,30%. Du montrant à rechercher, le BIT prend en charge plus qu'il n'en faut c'est à dire l'équivalent de celui que prend en charge le Gouvernement. S'agit-il d'une erreur de programmation ? Ou c'est que le BIT accorde plus d'importance au résultat 1.

Le montant décaissé par l'État du Niger pour l'atteinte du résultat est de xxxx \$ US, soit un taux de décaissement de xxx % par rapport au montant prévu et celui décaissé par le BIT s'élève à xxxxx soit xxx %.

Sur le plan de consommation des crédits décaissés, il ressort que seulement xxx \$ US ont été consommés toute contribution confondue, soit un taux de consommation de xxx %.

1.2 Production et fourniture des produits planifiés

Par rapport à la livraison des produits de ce résultat, le manque de données ne permet pas de faire une analyse exhaustive du résultat produit par produit. Mais, globalement sur les 7 produits que compte le résultat 1, aucun n'est totalement livré, 2 le sont partiellement et 5 n'ont pas connu une avancé notoire.

Ainsi, même si le document de la politique nationale de santé et de sécurité au travail et de l'environnement n'est pas encore adopté, cela n'en demeure pas moins que

certaines actions ont été réalisées. Elles portent essentiellement sur : (i) la revalorisation des rentes dues au titre d'accident du travail ou maladie professionnelle servies par la CNSS, par Arrêté n°0599/MFP/T/DTOP du 11 Avril 2013 ; (ii) l'élaboration et la transmission au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) d'un projet de décret portant adoption du document cadre de politique nationale de sécurité et santé au travail ; (iii) l'élaboration et la transmission au SGG d'un projet de décret modifiant et complétant le décret relatif à la détermination du régime de réparation d'accident au travail et des maladies professionnelles ; (iv) la restitution et la validation de l'étude de faisabilité de l'appui à stratégie nationale d'extension de la couverture du risque maladie dans les Etats membres de l'UEMOA (à Dakar); (v) l'adoption des textes relatifs au code de travail, la convention collective des travailleurs.

Cependant, une analyse globale des activités montre que des efforts indéniables ont été fournis au niveau résultat 1, et qui contribuent d'une manière ou autre à avoir de meilleures conditions de travail. Il s'agit entre autres de (i) l'adoption du décret portant classification des emplois supérieurs de l'État et fixant les conditions de nomination de leurs titulaires et (ii) la création de la Commission Nationale des Élections Professionnelles (CONEP) qui consistera en un mécanisme pérenne de dialogue social. Il faut noter que le processus d'organisation des élections professionnelles suit son cours avec l'installation des commissions administratives et le recensement des électeurs.

Par ailleurs, le Gouvernement a entrepris plusieurs réformes, visant à favoriser un accès équitable des usagers de la fonction publique, de meilleures conditions de vie et de travail aux agents de l'État en leur octroyant des rémunérations justes et équitables en rapport avec leurs qualifications et de rendre l'administration plus performante.

D'autres actions en cours d'exécution ont porté sur le renforcement des capacités des agents de l'administration nigérienne avec un volet sur la modernisation des services publics et un volet sur le renforcement des capacités techniques dont une convention d'un montant de 20 milliards de FCFA a été signée avec la Banque Mondiale.

La faible réalisation des produits réside plutôt dans le manque de synergie entre les différentes parties prenantes du PPDT. De plus, il y a la non compatibilité entre les actions du Ministère en charge de l'emploi et le cadre logique des actions du PPTD. A ce niveau les autorités se sont basées sur les produits du PDES dont certains ne contribuent pas à l'atteinte de ce résultat. A cela s'ajoute la faible mobilisation des ressources pour la promotion du PPTD due au manque de cadre de concertation dans la recherche des fonds et dans l'exécution des projets et programmes.

1.3 Utilisation des produits par les partenaires et bénéficiaires

Comme, il n'existe qu'un seul produit sur les 7 que compte le résultat, qui est livré partiellement il n'est pas aisé de mener une analyse minutieuse sur l'utilisation des produits. Néanmoins, les livrables de ce produit sont appropriés par les acteurs qui les capitalisent afin d'obtenir le document final de la politique nationale de santé et de sécurité au travail et de l'environnement.

1.4 Progrès réalisés vers des résultats tangibles et durabilité

Etant donné que le taux de livraison des produits est faible, il y va de même pour les progrès réalisés.

Les indicateurs de suivi de la matrice de SE, sont au nombre de 3 et aucun n'est réalisé. Il s'agit du document de Politique Nationale de SSTE qui doit être disponible, du nombre de programmes d'amélioration des Conditions et du Milieu de Travail (ACMT) et

d'Accroissement de la Productivité mis en œuvre et du nombre d'organisations des travailleurs et d'employeurs capables de développer des stratégies ACMT.

Par conséquent aucun changement ne peut avoir lieu, même si les acteurs se sont appropriés des livrables préliminaires du produit 1. Dans le même cadre, il n'est pas possible de renseigner les 2 indicateurs de la dimension sécurité au travail retenus pour le résultat 1 (le Taux de lésions professionnelles mortelles et le nombre de lésions mortelles par branche).

1.5 Gestion des risques émergents et des opportunités

Au regard de ce qui précède, les autres produits de ce résultat risquent ne pas connaître un début à plus forte raison une avancée notable, vue les quelques mois qui restent de l'année 2015 seront perturbés par l'organisation des élections locales, législatives et présidentielles. La mise en place tardive et la non tenue de réunions régulière des organes de mise en œuvre et de SE constituent également d'autres sources de risques.

Résultat 2: La politique nationale de l'emploi est mise en œuvre

2.1: Adéquation des ressources mobilisées

Estimation du budget Total	Ressources partie nationale	Ressources BIT disponibles					Besoins de en ressource	Gap de financement
		RBTC	RB	TC	RBSA	Autres		
\$2 870 000	\$452 934	\$30 000	\$75 000	\$13 000	\$0	\$170 434	\$2 417 066	\$ 2 128 632

On peut voir que 84,21 % du budget requis pour cette réalisation dépend des PTFS. Dans le même cadre, le gap de financement s'élève à 2 128 632 \$ US, ce veut dire qu'il restait encore 74,16 % à mobiliser à la fin du processus de formulation du PPTD. Ce qui est déplorable en matière de programmation.

La contribution nationale ne représente que 1,57 %, ce qui est faible par rapport la priorité que les autorités accordent à l'emploi. La contribution du BIT s'élève à 288 434 \$ US, soit 10,04 % .

Le montant décaissé par l'État du Niger pour l'atteinte du résultat 2 est de xxxx \$ US, soit un taux de décaissement de xxx % par rapport au montant prévu et celui décaissé par le BIT s'élève à xxxxx soit xxx %.

Sur le plan de consommation des crédits décaissés, il ressort que seulement xxx \$ US ont été consommés toute contribution confondue, soit un taux de consommation de xxx %.

2.2 Production et fourniture des produits planifiés

Cette réalisation est l'une des plus diversifiée avec quatorze (14) produits dont six (6) ont été entièrement livrés, quatre (4) sont livrés partiellement et quatre (4) qui n'ont pas connu de début de réalisation .

3.3 Utilisation des produits par les partenaires et bénéficiaires:

Tous les produits livrés ou partiellement livrés sont appropriés tant par les partenaires que les bénéficiaires. On peut citer entre autres: partenaires:

(i) la formulation d'un vaste Programme de Formation et d'Installation des Jeunes Sortis des Centres de Formation dans la Microentreprise et d'un autre Programme d'Emploi des

Jeunes aux Travaux d'Intérêt Public dans les Communes, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes spécifiques d'emploi des jeunes; (ii) la mise en place de pôles innovations ou d'expertises par la création le 4 juillet 2013 du Centre Incubateur des PME au Niger (CIPMEN) grâce à un partenariat public/privé.¹(iii) l'élaboration d'un Programme de Participation des jeunes au développement qui repose sur l'implication des jeunes dans le développement durable, le volontariat jeunesse et l'implication des jeunes dans le processus de prise de décision; (iv) la révision de la politique nationale de l'emploi, ce qui permettra d'avoir un plan d'actions réaliste; (iv) la réorganisation et la dynamisation de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF)²; (v) la mise en place d'un Programme d'Emploi des Jeunes aux Travaux d'Intérêts Publics dans les Communes (PEJTIPC 2014-2015) qui a prévu de créer 6650 emplois aux jeunes dont 333 pour les personnes en situation de handicap.

En matière de facilitation de l'accès au crédit pour les jeunes détenteurs de projets de création de PME plusieurs centaines de jeunes ont bénéficié des appuis octroyés par l'État à travers le fonds d'appui à la création de micro entreprise, le programme d'auto emploi pilotés par l'ANPE, le Fond d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPCA).

Dans le cadre du soutien à l'entrepreneuriat des jeunes et la promotion des PME, 333 micro entreprises des jeunes ont été créées, 5 jeunes entrepreneurs ont été équipés en matériels informatiques et 200 jeunes formés à la culture de l'entrepreneuriat et à l'élaboration de microprojets d'entreprises.

Dans le cadre du renforcement des capacités des cadres d'instituts de formation professionnelle, les autorités ont établi un programme d'investissements ciblés sur le développement de métiers et d'emplois dans des secteurs considérés comme stratégiques et les moyens déployés pour former les jeunes à ces métiers. Il s'agit entre autres de:

- ✓ du programme NIG /017 : qui est entrain de construire des CFDC au niveau de 10 communes et des CFPT dans 2 chefs-lieux de régions afin de former ces jeunes dans les métiers des secteurs de : l'agriculture, l'élevage intensif ; l'industrie de transformation et l'artisanat tourisme;
- ✓ du PADEFPT : pour la construction et la rénovation des lycées technologiques et instituts universitaire de technologie. Il s'agit du Lycée Technologique de Diffa, du

¹Il est dans sa phase expérimentale avec dix incubés tous diplômés de l'université. Il a été créé pour accompagner les entreprises évoluant dans les secteurs des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'énergie renouvelable et de l'environnement ainsi que les porteurs de projets, dans leurs phases de création, de développement et de croissance. Ainsi, le CIPMEN Niger offre aux entreprises et aux porteurs de projets l'infrastructure et les services nécessaires pour assurer une croissance soutenue et pérenne.

²Depuis son opérationnalisation l'ONEF a procédé à la compilation régulière des données relatives sur l'emploi créé au Niger (la création d'une banque de données statistiques sur les emplois permanents et temporaires ;) de 2011 à 2015, la réalisation de plusieurs études dont ,l'étude sur les créneaux porteurs dans 114 communes d'implantation des CFDC, l'étude sur les éléments d'orientation en matière de promotion de l'emploi , l'étude sur la cartographie des métiers et emplois liés aux créneaux porteurs dans une dizaine de communes du Niger. etc.

- CFPA de Zinder et du CTK de Niamey pour les constructions et de l'IUT et LTDK de Maradi et IUT Zinder, LEP ISSA BERI de Niamey pour les rehabilitations;
- ✓ duprojet de développement des compétences pour la croissance(PRODEC) mis en place par le Gouvernement du Niger et la BanqueMondiale. Ce programme a pour tâchesd'améliorerl'efficacité de la formation professionnelle et technique;
- ✓ du Programme d'Appui à l'Enseignement et à la Formation Professionnelle et Technique PADEFPT, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

2.4 Progrès réalisés vers des résultats tangibles et durabilité

IL faut noter qu'il y'a une bonne appropriation et une bonne utilisation au niveau de résultat. Cela est dû à l'engagement politique des autorités nigériennes de faire de l'emploi des jeunes une priorité. Par exemple entre 2011 et 2015, plus de 647.696 emplois dont 128.941 emplois permanents et 518.755 emplois temporaires (soit respectivement 19,91 et 80,09%) ont été créés grâce à la mise en place de toute une série de mesures et programmes de promotion de l'emploi. Mais, malheureusement les informations recueillies ne permettent pas d'avoir une idée sur le taux de chômage actuel.

D'autres résultats ont porté sur la formation de 37 chefs d'établissements, 667 acteurs régionaux du Conseil Régional de l'EFPT (COREFPT). En plus, 96 personnes (enseignants, personnel administratif et technique) de l'IUT de Zinder sont formées dans le cadre de la mise en œuvre du PADEFPT, 164 responsables des centres de formation et des formateurs sont formés en genre et 217 personnes formées par le FAFPCA.

2.5 Gestion des risques émergents et des opportunités

Les risques portent sur un retard possible au niveau du financement gap résiduel de financement. Il est craint aussi une certaine léthargie au niveau des organisations des employeurs, surtout qu'elles n'ont pas encore reçu de formation adéquate. Il y a également l'éternel retard de la mise en œuvre des organes.

Néanmoins, la volonté politique manifeste à tous les niveaux de l'Etat en matière de création d'emplois (50 000 par an) et les différents programmes et agences de l'Etat spécialisés dans la promotion de l'emploi constituent des opportunités intéressantes et un excellent atout pour la consolidation et la durabilité des résultats surtout en cette veille des élections municipales, législatives et présidentielles.

Résultat 3:Une stratégie et un programme pilote pour institutionnaliser un socle national de protection sociale intégrant l'économie informelle est développée

3.1: Adéquation des ressources mobilisées

Estimation du budget Total	Ressources partie nationale	Ressources BIT disponibles					Besoins en ressource	Gap de financement
		RBTC	RB	TC	RBSA	Autres		
\$456 000	\$78 000	\$12 000	\$65 000	\$0	\$0	\$0	\$378 000	\$ 301 000

La programmation montre que la partie nationale représente 17,10 % du montant total à mobiliser, ce qui fait que le financement de ce résultat sera fait à 83,90 % par les PTFs dont les 16,88 reviennent au BIT. Il en découle que 301 000 \$ US représentent un gap de financement pour lequelilfautchercherd'autres PTFs. **Le taux de décaissement des ressources est de xxx % dont xxx % pour la partie nationale et xxxx % pour le BIT.**

3.2 Production et fourniture des produits planifiés

Il est important de remarquer que trois (3) produits sont à un stade avancé de livraison (partiellement livré et le taux varie de 80 à 90%), un (1) produit est livré et un (1) se trouve au stade embryonnaire d'exécution des activités

Parmi les activités phares on peut citer, :(i)la mise en place d'un Comité Technique chargé de la mise en place de la Couverture Universelle en Santé (CUM) au Niger par le Ministère de la Santé Publique, avec la participation de la Présidence, la Primature, certains départements ministériels, les PTF et la Société civile à travers la conception d'une Assurance Maladie ou Santé Universelle / AMU - ASU intégrant le Fonds Social de Santé du Niger (FSSN) ;(ii) la préparation de décrets portant statuts- types des mutuelles sociales (il s'agit des: mutuelles de santé des agents de l'Etat et de ses démembrements des établissements publics ; les mutuelles de santé d'entreprises privées ; mutuelles de santé des personnels militaires et paramilitaires ;mutuelles de santé des communautés rurales et urbaines);(iii)l'élaboration d'un projet de loi sur la mutualité sociale, modifiant la Loi 2008-10 du 30 avril 2008 portant régime général des mutuelles de santé en République du Niger en vue de son harmonisation avec le règlement n° 7 de l'UEMOA sur la mutualité sociale ; (iv)la signature avec la Commission de l'UEMOA d'une convention pour le recensement et l'évaluation des mutuelles de santé existantes, dans le cadre de la mise en place d'une Agence de Régulation des Mutuelles Sociales ; (v)la transmission au SGG d'un projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence de Régulation des Mutuelles de Santé en République du Niger; (vi) l'élaboration et transmission au SGG d'un projet de décret portant adoption du document cadre de la politique nationale de sécurité et de santé au travail ; et (vii)l'élaboration et transmission au SGG d'un projet de décret modifiant et complétant le décret portant détermination du régime de réparation des accidents de travail et de maladies professionnelles par la CNSS; ;(viii)la détermination des conditions d'attribution de la pension de vieillesse, d'invalidité ou de la pension anticipée, par Décret N° 2013 - 281/PRN/MFP/T du 24 juillet 2013 ; (ix) la revalorisation des rentes dues au titre des accidents du travail et maladies professionnelles servies par la CNSS, par Arrêté n° 0599/MFP/T/ DTOP du 11 avril 2013 ; (x)l'élaboration d'un projet de texte portant revalorisation des taux de prestations familiales servies par la CNSS ; et (xi)l'élaboration et validation par les comités techniques consultatifs de sécurité et de santé au travail du document de la nouvelle liste de maladies professionnels et sa transmission au SGG

D'autres activités importantes ont concerné la réalisation d'une étude situationnelle sur les personnes âgées, l'élaboration d'un projet de loi relative à la protection sociale des personnes âgées et d'un guide de formation sur la Protection Sociale en vue de sensibiliser les populations nigériennes sur l'importance de la mise en œuvre de la Protection Sociale dans les différentes communes.

Il faut également noter que qu'il existe une dynamique réelle pour l'extension de la protection sociale au secteur informel à travers la création de deux comités : le comité interministériel et du comité technique en charge de la protection sociale.

3.3 Utilisation des produits par les partenaires et bénéficiaires:

Même si beaucoup d'activités ont été réalisées, il est trop tôt de parler d'utilisation des produits ,au contraire au une appropriation de certains aspects de la question . On peut citer entre autres: (i) la disponibilité d'un guide de formation sur la Protection Sociale en vue de sensibiliser les populations nigériennes sur l'importance de la mise en œuvre de la Protection Sociale dans les différentes communes;(ii) le renforcement des capacités des acteurs tripartites et des centrales syndicales protection sociale. Ainsi,

les formateurs centraux et régionaux sur le socle de la protection sociale ont été formés en vue de renforcer leur capacité pour l'internationalisation de la politique nationale de la protection sociale du Niger. Ces sessions de formation organisées par la plate forme des organisations de la société civile pour la protection sociale (PROTESCO), visent l'adoption d'une loi/ code, d'un décret d'application et d'une charte nationale multi acteurs pour la mise en œuvre de la protection sociale au Niger; (iii) la parfaite connaissance des mécanismes et lacunes de la protection sociale et la Couverture Universelle en Santé au Niger et ; (iv) enfin, dans un souci d'apporter une réponse globale aux questions de protection sociale, il a été organisé un Forum National sur la Protection Sociale à l'issue duquel plusieurs recommandations ont été formulées. Elles consistent à la mise en place d'un plan global de mise en œuvre de la PNPS, au renforcement du leadership de l'État, au renforcement de synergie entre les différentes interventions en matière de Sécurité Alimentaire et à l'amélioration de la qualité des prestations des services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Le forum a fortement recommandé de consacrer 3 à 7% du budget national pour le financement de la PNPS.

3.4 Progrès réalisés vers des résultats tangibles et durabilité

Même si les indicateurs ne sont pas enseignables, des progrès tangibles ont été réalisés:

Ainsi, 127 personnes handicapées ont été intégrées à la Fonction Publique, les capacités de 30 agents de santé et des Travailleurs Sociaux ainsi que celles de 1.516 personnes vulnérables ont été renforcées.

En plus, une table ronde sur l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé et une journée d'internalisation de plaidoyer et de transfert d'un projet de loi sur la protection sociale composé de 7 chapitres et de 33 articles ont été également organisées.

Par rapport au renforcement des capacités des personnes handicapées, des jeunes filles et des enfants malnutris, des sensibilisations ont été organisés et des appuis multiformes leur ont été apportés en vue de réduire leur vulnérabilité. Ainsi, 3.000 personnes de 10 villages de la commune rurale de Safo ont été formées et sensibilisées sur la protection des enfants, la scolarisation et la protection des jeunes filles scolarisées, la santé de la reproduction, la Convention pour l'Élimination de toutes formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) et la Convention sur les Droits de l'Enfant (CDE). À cela, s'ajoutent les appuis et la prise en charge de 884 personnes vulnérables.

Dans le même cadre, 40 acteurs de protection sociale ont bénéficié d'une formation en protection sociale de haut niveau et le comité national pour la protection des personnes handicapées a été redynamisé.

3.5 Gestion des risques émergents et des opportunités

Les principaux risques peuvent découler de la léthargie du comité de pilotage, du manque de financement adéquat et de la non-participation effective des organisations des employeurs et travailleurs, notamment dans le secteur privé et ou informel.

L'engagement ferme et déterminé de la société civile à travers le PROTESCO Niger constitue un gage pour la durabilité des résultats.

Résultat 4 : Les organes du dialogue social sont renforcés et fonctionnels

Il s'agit d'instaurer un climat social de travail favorable et pérenne pour les mandants tripartites. Le dialogue social est soutenu à travers un engagement et une confiance réciproque entre l'ensemble des partenaires sociaux et acteurs concernés du Niger.

4.1: Adéquation des ressources mobilisées

Estimation du budget Total	Ressources partie nationale	Ressources BIT disponibles					Besoins en ressource	Gap de financement
		RBTC	RB	TC	RBSA	Autres		
\$613 000	\$321 000	\$5 000	\$35 000	\$0	\$236 500	\$30 000	\$292 000	\$

La contribution nationale qui de 321 000 \$ US représente 52,36 % des fonds à mobiliser, ce qui fait les 48,64 % du financement proviennent des partenaires, notamment le BIT qui a promis de mobiliser 306 500 \$ US, soit un montant qui dépasse les besoins en ressources. Ceci dénote de l'importance que le BIT accorde au dialogue social. Oubien s'agit-il d'une erreur de programmation comme au niveau du résultat 1.

4.2 Production et fourniture des produits planifiés

Globalement, à ce niveau aussi, il n'est pas aisé de mener une analyse de produits par produits, car les activités réalisées ou en cours de réalisation ne le sont sur la base de la programmation des produits du résultat en question. Elles l'ont été surtout dans le cadre du PDES, donc de la DPG et du programme de renaissance. Donc, 1 produit est totalement livré, 2 le sont partiellement et 5 n'ont pas démarré.

Mais, cela n'en demeure pas moins que des activités importantes conduisant à la réalisation des produits ont été réalisées, il s'agit entre autres de (i) la conclusion de plusieurs protocoles d'accord avec les partenaires sociaux qui ont permis d'instaurer un climat social apaisé ; (ii) la fixation par Décret N° 2012-358 /PRN/MFP.T du 17 août 2012, des salaires minima par catégorie professionnelle des travailleurs régis par la convention collective interprofessionnelle; (iii) le lancement du processus d'organisation des élections professionnelles avec l'installation d'un comité de pilotage tripartite et l'élaboration d'un premier draft du cadre juridique y relatif ; (iv) la fixation, par arrêté, des règles d'organisation des élections professionnelles; (v) le renouvellement des membres de la Commission consultative du travail et de l'emploi ; (vi) l'organisation de plusieurs sessions de la commission consultative du travail et de l'emploi ; (vii) l'élaboration d'un projet de décret portant révision du statut particulier du personnel du cadre du travail, de la main-d'œuvre et de la sécurité sociale ; (viii) la réalisation d'une étude de dynamisation de la CNDS, suivie du renouvellement des membres ;

Par ailleurs, pour améliorer les conditions de vie et de travail des agents de la presse ainsi que les relations de travail avec les employeurs, une convention collective professionnelle a été élaborée en 2014 et vulgarisée dans toutes les régions du pays en vue de son amendement.

4.3 Utilisation des produits par les partenaires et bénéficiaires:

Il n'y a pas une véritable utilisation des produits, mais le Gouvernement a procédé à l'installation de toutes les Institutions de la République chargées du Dialogue Social et à

leur dotation en moyens adéquats pour leur fonctionnement. Il s'agit du CESOC, du CNDS et le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP) et la Médiature de la République. Il y a lieu de noter que le CNDP est une exclusivité de la démocratie nigérienne et dont bon nombre de ses actions ont servi à la prise des décisions concernant un certain nombre de projets de loi relatifs aux élections soumis à l'Assemblée nationale.

4.4 Progrès réalisés vers des résultats tangibles et durabilité

La création et l'installation des organes de gestion du PPTD pourrait conduire à des résultats tangibles, mais à condition qu'il y ait une certaine synergie entre tous les mandants, la tenue régulière des réunions de ces organes et l'alignement des activités du ministère en charge de l'emploi sur les produits de ce résultat.

4.5 Gestion des risques émergents et des opportunités

Nonobstant, l'existence d'un arsenal juridique et institutionnel de dialogue et de protection sociale, les travailleurs de l'économie informelle restent en marge au regard de leur non représentation dans ces cadres et de la clandestinité des secteurs (employeurs).

En effet, la CNSS, seul cadre de protection sociale des travailleurs dispose dans ses textes que les travailleurs pour être assurés, doivent être immatriculés à ses guichets et que les employeurs doivent s'acquitter des cotisations permettant à leurs travailleurs de bénéficier des biens et services de la Caisse.

Or le secteur informel est caractérisé par une totale clandestinité où ni les travailleurs, encore moins les employeurs ne veulent s'approcher de la Caisse en dépit des multiples actions de sensibilisation entreprises par les syndicats. Ce qui fait que les travailleurs continuent toujours de croupir dans la précarité, l'insécurité et les risques.

Les différentes difficultés que rencontrent les secteurs de l'éducation et de la santé constituent également d'autres risques pour la quiétude sociale.

Résultat 5 : Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées, notamment en ce qui concerne le travail des enfants.

5.1: Adéquation des ressources mobilisées

Estimation du budget Total	Ressources partie nationale	Ressources BIT disponibles					Besoins de en ressource	Gap de financement
		RBTC	RB	TC	RBSA	Autres		
\$951 000	\$81 000	\$0	\$45 000	\$30 000	\$4 000	\$0	\$870 000	\$791 000

Pour mettre en œuvre le PPTD au niveau de ce résultat, il a été programmé un montant de 951 000 \$ US reparti entre l'État et ses partenaires.

Il en découle que cette stratégie dépend de PTFs à plus de 90%, ce qui n'est pas réaliste en matière de programmation. En plus, même la contribution du BIT ne dépasse guère les 8,5 %, ce qui sous-entend une dépendance totale vis à vis des ressources à rechercher (plus de 83%) chez les autres donateurs qui ne sont pas connus d'avance.

Sur un montant de 81 000 \$ US que décaisser le Gouvernement sur le budget national (soit 08,51 % des fonds à mobiliser), **seulement xxxx \$ US ont été effectivement débloqués soit un taux de décaissement de xxx %.**

Le gap de financement est de 791 000 \$ US, ce qui revient à dire que 83,17 % du montant nécessaire à l'atteinte du résultat ne dispose encore de fonds à la fin de la formulation du PPTD.

Sur les 870 000 \$ US à rechercher au niveau des PTFs(xxx %), 79 000 \$ US revient au BIT (soit 8,30%) dont xxxx \$ US sont déjà décaissés, soit un taux de décaissement xxx %.

5.2 Production et fourniture des produits planifiés

Au vu des activités réalisées, il y a bien lieu de noter que des efforts indéniables ont été fournis à travers la livraison de 2 produits et la poursuite satisfaisante des 4 autres.

5.3 Utilisation des produits par les partenaires et bénéficiaires:

Il en découle une forte appropriation des produits livrés et ceux en cours.

En effet, **Sur le plan juridique**, il faut noter la création et la mise en place d'une Commission Nationale de Lutte Contre le Trafic des Personnes (CNLCTP) et d'une Agence Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes (ANLCTP).

En matière de droits humains, un accent important a été mis sur le respect des engagements des organes des traités à travers l'élaboration des rapports nationaux. Ainsi, 8 rapports nationaux ont été élaborés relativement à l'examen périodique universel, la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale et à l'égard de la femme, le protocole concernant la vente, la prostitution et la pornographie mettant en scène les enfants, les droits des personnes handicapées.

Par rapport à la lutte contre la traite des enfants et le trafic des migrants, il faut souligner que les efforts fournis dans ce domaine en 2014 ont permis au Niger l'obtention d'un parchemin pour son inscription au compact 2015 du Millénium Challenge Account (MCA) pour un montant indicatif de 360 millions de dollars. De même, ils lui ont permis d'être classé dans le « Tier2 » c'est-à-dire hors de la zone rouge du classement établi par le Département d'État américain.

Dans le cadre de la ratification des « textes internationaux relatifs au travail décent », il y a lieu de noter : (i) le suivi du processus de ratification des conventions relatives à la politique de l'emploi, l'administration du travail, les consultations tripartites, les agences d'emplois privées; (ii) l'élaboration de rapports de soumission pour la ratification des conventions relatives à la politique de l'emploi (122), l'administration du travail (150), les consultations tripartites (144), les agences d'emplois privés (181) et des Protocoles relatifs aux conventions n° 29 et 155 de l'OIT.

Dans le même cadre, la C 122 est ratifiée par le Niger, la 144, la 181, et la 183 sont dans le processus de ratification (presque finalisé), mais l'enregistrement est non encore effectif. Par ailleurs, les protocoles concernant la 155 est en cours de ratification

En matière d'application des « normes ratifiées par le Niger relatives au travail décent », outre l'élaboration et l'adoption du Programme Pays de Travail Décent pour le Niger avec l'appui du BIT et du profil pays de Travail décent, il a été procédé à l'élaboration et adoption de la loi portant code de Travail de la République du Niger, l'élaboration des rapports dus sur les conventions et protocoles ratifiés et le suivi de la mise en œuvre des conventions ratifiées.

Concernant le renforcement des capacités et connaissances « des acteurs clés (magistrats, avocats, partenaires sociaux) dans le cadre de l'application des normes », les réalisations ont porté sur : (i) l'organisation d'une Conférence Médiatique sur le PPTD et le Profil Pays de Travail Décent ;(ii) la participation à des ateliers d'échanges sur le PPTD et le Profil Pays de Travail Décent ;(iii) l'édition du nouveau code du travail en 2000 exemplaires ;(iv) l'organisation d'un salon africain de la prévention des risques professionnels ;(v) la formation des inspecteurs du travail et des nouveaux membres de la CNDS en médiation/conciliation ; (vi) la formation des partenaires sociaux sur les indicateurs de travail décent et des mandants tripartites (responsables d'entreprise ou des ressources humaines et représentants élus du personnel) sur le renforcement du dialogue social ;(vii) l'intégration de l'enseignement des normes internationales du travail dans les curricula de formation de l'ENAM ; (viii) la formation de cadres du ministère sur les normes du travail du 19 au 27 mai 2014 à Turin ;(ix) l'organisation des journées mondiales contre le travail des enfants ; et (x) la tenue régulière du mois de la prévention des risques professionnels ;

Par rapport à l'élaboration et à l'adoption d'un plan national de lutte contre le travail des enfants », les activités réalisés portent sur : (i) la révision du plan national de lutte contre le travail des enfants ;(ii) l'adoption du Document Intégré du Jeune Enfant (DIJE), Document Cadre de la Protection de l'Enfant (DCPE) et celui des Orientations Nationales de Prise en Charge des Enfants (ONPEC).

D'autres activités réalisées ont porté sur l'élaboration d'un Programme National de Protection de l'Enfant, d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions multisectoriel de renforcement de capacités des adolescents ainsi qu'une large sensibilisation sur les violences faites aux enfants, en particulier aux filles, sur les mariages d'enfants/forcés et la scolarisation des filles.

En plus, deux études sur la prise en charge alternative des enfants dans le non formel et sur le profil des acteurs de la protection de l'enfant et l'identification des besoins pour le renforcement de leurs capacités dans la prévention et la prise en charge des enfants en difficulté familiale ont été réalisées. Aussi, le centre d'accueil des enfants en difficulté familiale de Niamey a-t-il été réhabilité.

Enfin, d'autres activités réalisées ont porté sur l'élaboration d'un Programme National de Protection de l'Enfant, d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions multisectoriel de renforcement de capacités des adolescents ainsi qu'une large sensibilisation sur les violences faites aux enfants, en particulier aux filles, sur les mariages d'enfants/forcés et la scolarisation des filles.

En plus, deux études sur la prise en charge alternative des enfants dans le non formel et sur le profil des acteurs de la protection de l'enfant et l'identification des besoins pour le renforcement de leurs capacités dans la prévention et la prise en charge des enfants en difficulté familiale ont été réalisées. Aussi, le centre d'accueil des enfants en difficulté familiale de Niamey a-t-il été réhabilité.

5.4 Progrès réalisés vers des résultats tangibles et durabilité

La mise en œuvre de toutes les mesures a permis d'atteindre plusieurs résultats tangibles. Ainsi:

Dans le cadre de la prise en charge des enfants en difficulté, plusieurs actions ont été menées. Elles ont porté sur 36.998 enfants en difficulté déclarés auprès des SEJUP (dont 235 dossiers d'enfants vulnérables constitués), 2.206 enfants en difficultés familiales et

41.882 enfants autres vulnérables identifiés dans les Centres d'accueil de Niamey ou des régions.

En plus, 4.956 enfants vulnérables non scolarisés ou déscolarisés ont été placés en apprentissage et rendus autonomes, 93 familles d'accueil ont été appuyées et des bourses d'études ont été attribuées à 15 filles méritantes en situation de vulnérabilité. Dans le même cadre, il faut noter que 12.236 enfants vulnérables en situation d'urgence ont bénéficié de services de protection, 2.216 enfants sont placés en apprentissage et rendus autonomes et 158.475 autres personnes vulnérables en situation d'urgence sont assistées.

Enfin, il y a lieu de noter la prise en charge de 31.136 enfants vulnérables en situation d'urgence bénéficiant de services de protection et la sensibilisation de 70 chefs traditionnels sur la protection de l'enfant notamment sur les thématiques de la vaccination, de la scolarisation de la jeune fille, de la lutte contre le mariage précoce, de l'état Civil et de la consolidation de la paix.

Au vu des chiffres désagrégés, on peut affirmer que les résultats contribuent bien à la réduction des inégalités de genre.

5.5 Gestion des risques émergents et des opportunités.

Les risques sont en rapport (i) un gap de financement important ;(ii) la léthargie du comité de pilotage ; (iii) l'absence d'un cadre harmonisé pour la protection sociale et ; (iv) la mise en place tardive des organes de gestion et de mise en œuvre.

Conclusion et Recommandations:

Conclusion:

En mobilisant tous les services gouvernementaux de tous les secteurs, les partenaires sociaux, les organisations patronales et syndicales, le BIT, les autres PTF, la société civile et des personnes ressources, le PPTD Niger 2012-2015 est un véritable cadre fédérateur et consensuel. En effet, il a permis à toutes les couches, l'occasion de discuter autour d'une même table des principaux défis de développement de travail décent et d'identifier de façon consensuelle les solutions et des stratégies que le Niger devrait mettre en œuvre afin de relever ces défis.

Dans sa mise en œuvre, le PPTD n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière donc on ne peut pas actuellement obtenir de résultats probants.

Des efforts importants doivent être déployés et une réelle volonté politique doit être de mise. Ce faisant, ces efforts doivent être déployés dans domaine de la coordination et la planification conjointe pour une meilleure intégration des interventions. La réduction des inégalités et la réduction de la discrimination doit être davantage prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des différentes politiques publiques.

La stratégie de communication aux niveaux interne et externe autour du PPTD Niger qui devrait être élaborée, avec l'appui technique du BIT pourra donner une visibilité accrue aux activités menées en faveur de la promotion du travail décent au NIGER, notamment auprès des Agences du système des Nations Unies ainsi qu'auprès de la communauté des partenaires techniques et financiers.

Un effort important doit être fait pour inscrire le PPTD dans la Stratégie pour un Développement Durable pour une Croissance Inclusive (SDDCI), Vision, Niger 2035. Actuellement il n'existe pas de cohérence entre le PPTD et la SDDCI, Niger Vision 2035.

Donc dans la perspective de l'élaboration du PDES 2016-2020, qui demeure le cadre fédérateur des différentes politiques publiques, le PPTD doit s'intégrer d'où la nécessité de cette revue afin de l'intégrer et de l'adapter au contexte du développement et aux spécificités économiques et sociales du moment.

Par ailleurs, une analyse globale du budget montre qu'il n'est réaliste, car il a été élaboré sans tenir compte de la capacité des autorités à pouvoir mobiliser les ressources.

De surcroît, tout au plus, le pays ne supporte que 25 % des dépenses totales, ce qui fait que la réussite est dépendante à plus de 75 % des ressources extérieures. Ce qui est gage d'une réussite aléatoire.

Au niveau des ressources destinés au Suivi, Évaluation et Appui à savoir le renforcement de capacités (comité) , les missions d'appui et la stratégie de communication, aucun montant n'est inscrit au niveau de la partie nationale, cela veut dire que si le BIT ne décaisse rien pour cette rubrique, les renforcements de capacités et les stratégies de communication sont aléatoires.

Leçons apprises:

Quelles bonnes pratiques peuvent être apprises du programme et qui peuvent être appliquées dans la suite et pour des PPTD similaires en Afrique ?

Il faut surtout noter le caractère participatif et consensuel de la formulation du PPTD. La mise en place d'un comité de pilotage de mise en œuvre immédiate, ce qui n'est pas le cas dans certains pays. En plus, il y a la création d'un Ministère en charge spécifiquement des questions d'emploi, de travail et de sécurité sociale. Enfin, il y a lieu de noter la création et l'opérationnalisation de l'ONEF qui constitue un véritable outil de suivi des statistiques de travail décent. A cela s'ajoute la création et la mise en place des organes par arrêté ministériel.

Qu'est-ce qui aurait dû être différent et qui devrait par conséquent être évité pour la prochaine phase de mise en œuvre du PPTD au Niger ?

Dans la prochaine phase de mise en œuvre, il faudrait faire une programmation réaliste dont les ressources ne doivent pas être dépendantes des sources de financement inconnues à plus de 50 %. Aussi, n'est-il pas opportun d'inscrire une rubrique des ressources destinées au PPTD dans la programmation de la loi des finances. De cette façon, on éviterait les problèmes de financement et la non-exécution de certaines activités pour manque de fonds. Il peut être envisagé de créer un fond inter agences de financement du travail décent dans le cadre d'une stratégie de mobilisation des ressources.

Il ne faudrait pas que sa formulation intervient entre le passage d'une stratégie à une autre, comme ce fut le cas du présent PPTD qui a commencé avec la SDRP 2012-2015 et qui est aligné par la suite aux priorités du PDES 2012-2015. Autrement il faudrait tenir compte des risques liés aux alternances politiques dans la planification du PPTD.

Au vu des résultats atteints, la conception du PPTD du Niger est-elle réaliste ?

Comme mentionné à plusieurs reprises, la conception du PPTD n'est pas réaliste surtout dans la programmation budgétaire. Certes, la phase de formulation est sans reproche, la priorité et les résultats bien définis, mais la mise en œuvre a souffert. Ceci pourrait être imputable, soit à une forte ambition, soit que le comité de pilotage était léthargique, soit que les moyens mis à disposition n'étaient suffisants, soit à la mise en place tardive des organes de gestion et de SE.

Recommandations:

Les recommandations consistent à:

- ✓ l'implication des acteurs de l'économie informelle dans les mécanismes du dialogue social au Niger;
- ✓ l'élargissement du système de protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle où l'emploi est essentiellement précaire, avec des acteurs très peu éduqués en moyennes et une couverture sociale quasi inexistante;
- ✓ l'élargissement du système de protection sociale aux PME;
- ✓ la finalisation de la mise en place du socle national de protection sociale. Au-delà il faut mettre en place un centre de ressources et qui doit évoluer dans les cinq ans avenir vers la création d'un institut de formation en protection en vue de contribuer à la résilience des communautés dans un contexte de décentralisation et de lutte contre la pauvreté au Niger en particulier;
- ✓ réaliser un budget réalisme en faisant la programmation budgétaire au Niger en collaboration avec les mandants tripartites; ce qui permet une bonne appropriation du nouveau document;
- ✓ l'organisation des travailleurs de l'économie informelle en groupements d'intérêt économique et les affilier;
- ✓ la mise en place d'un Fonds d'appui aux Femmes du secteur Informel en leur facilitant l'accès aux crédits avec des taux d'intérêts incitatifs afin d'améliorer la productivité de leurs activités et leurs revenus.

Par ailleurs, en dépit des difficultés de collaboration entre les ministères techniques, le BIT et les autres agences des Nations Unies et de la coopération doivent développer une alliance stratégique en vue de créer des synergies et des complémentarités pour contribuer à la réduction à la discrimination afin de réduire les inégalités sociales et du Genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques pour la résilience des communautés, de la décentralisation et de la lutte contre la pauvreté au Niger. Pour cela, il faut:

- ✓ Mettre en place un cadre de mobilisation innovante qui permet de juguler les facteurs limitatifs des agences des nations unies dans leurs interventions;
- ✓ Élaborer un plan de communication efficace autour du PPTD au sein des agences des Nation Unies qui pourrait certainement améliorer cette situation. Il s'agit mettre en place une stratégie de communication aux niveaux interne et externe autour du PPTD Niger, avec l'appui technique du BIT. Ce qui pourra donner une visibilité accrue aux activités menées en faveur de la promotion du travail décent au Niger, notamment auprès des Agences du système des Nations Unies ainsi qu'auprès de la communauté des autres partenaires techniques et financiers.
- ✓ Mettre en œuvre une stratégie nationale de promotion adéquate du PPTD afin de remobiliser les parties prenantes au niveau central et décentralisé (régions, départements et communes);
- ✓ Renforcer l'opérationnalisation du système de suivi évaluation et concevoir des modèles d'outils de rapportage à travers l'ONEF et le SP/CSAG ;
- ✓ Faciliter la dissémination et le partage des informations à travers des plateformes d'échange sur les réseaux sociaux.

ANNEXES

1. Matrice de réalisation des produits :

5 Réalisations	40 produits				
	Totalement livrés	Livrés en partie	Non livrés	Utilisés	Effet
Réalisation 1 : Des stratégies nationales et sectorielles d'Amélioration des Conditions et du Milieu de Travail (ACMT) sont élaborées et mises en œuvre. 7 produits	0	2	5		
Réalisation 2 : La politique nationale de l'emploi est mis en œuvre 14 produits	6	4	4		
Réalisation 3 : Une politique pour institutionnaliser un socle national de protection sociale intégrant l'économie informelle est développée. 5 produits	1	3	1		
Réalisation 4 : Les organes du dialogue social sont renforcés et fonctionnels. 8 produits	1	2	5		
Réalisation 5 : Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées, notamment en ce qui concerne le travail des enfants. 6 produits	2	4	0		
Total 40 produits	10 25%	15 37,5%	15 37,5 %		

2. Matrice du plan de suivi des indicateurs de réalisation indiquant des progrès accomplis

Code des couleurs

	Totalement livré
	Partiellement livré
	Non livré

Les Réalisations, stratégies et indicateurs	Les 40 Produits attendus	Etat du produit :			Niveau de résultats		Commentaires	
		Non livré : NL	Partiellement : PL	Totalement: TL	Appro : Ap	Utilis : Ut		
		TL	PL	NL	Ap	Ut		
Priorité : « la promotion de la création d'emplois décents et productifs pour les hommes et les femmes en particulier, les jeunes par le renforcement du dialogue social »								
<p>Résultat 1 : Des stratégies nationales et sectorielles d'Amélioration des Conditions et du Milieu de Travail (ACMT) sont élaborées et mises en œuvre</p> <p>Stratégie du Résultat 1: La stratégie autour de ce résultat consistera d'une part à appuyer les acteurs, parties prenantes et institutions pour la validation des documents cadres de la PNSSTE et, d'autre part, à promouvoir un dialogue sur les questions de risques et de travail décent dans le secteur de la construction et l'application des normes de travail décent notamment la SSTE dans le secteur de la construction.</p> <p>Indicateurs du Résultat 1: 2 indicateurs de la dimension sécurité au travail à sont</p>	1. Une PNSSTE intégrant la feuille de route de mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi est élaboré et adopté		X				Aucune des 3 activités programmées n'est réalisée, mais d'autres activités qui y concourent ont été réalisées dans le cadre des activités courantes du MTESS. Il s'agit entre autres de (i)la revalorisation des rentes dues au titre d'accident du travail ou maladie professionnelle servies par la CNSS, par Arrêté n°0599/MFP/T/DTOP du 11 Avril 2013 ; (j)l'élaboration et la transmission au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) d'un projet de décret portant adoption du document cadre de politique nationale de sécurité et santé au travail. La politique nationale de l'emploi a été également révisée.	
	2. Des programmes de formation de perfectionnement et de spécialisation en SSTE sont élaborés, validés et mis en œuvre,			X				Aucune des 4 activités programmées n'est réalisée
	3. Des programmes d'éducation ouvrière en SST pour les centrales syndicales et les syndicats relevant de l'UITA sont développés,			X				Aucune des 5 activités programmées n'est réalisée
	4. Des programmes d'ACMT et d'AP développés (sur 5 ans)		X					Aucune des 5 activités programmées n'est réalisée Mais des actions ont été réalisées notamment l'adoption du code du travail de travail en 2012. Cependant son utilisation par les différents acteurs (Etat, employeurs et travailleurs) requiert l'adoption d'une nouvelle partie réglementaire du code du travail.
	5. Les Rapports d'Enquête sur les conditions de travail des hommes et des femmes dans le secteur de la construction disponibles			X				Aucune des 5 activités programmées n'est réalisée
	6. Code de conduite des Employeurs et des Travailleurs sur les chantiers en vue promouvoir le travail décent et le développement des PME durables dans le secteur de la construction disponible			X				Aucune des 4 activités programmées n'est réalisée
	7. Les fiches d'appréciation des chantiers de construction en rapport			X				Aucune des 4 activités programmées n'est réalisée

Les Réalisations, stratégies et indicateurs	Les 40 Produits attendus	Etat du produit :			Niveau de résultats		Commentaires
		Non livré : NL			Appro : Ap		
		Partiellement : PL			Utilis : Ut		
Totale: TL			TL	PL	NL	Ap	Ut
retenus : - Taux de lésions professionnelles mortelles - Nb de lésions mortelles par branche	<i>avec le travail décent en général et la SST en particulier sont diffusées auprès des acteurs</i>						
Réalisation 2: La politique nationale de l'emploi est mise en œuvre Stratégie du Résultat 2 : Au service de ce résultat, la stratégie consiste d'abord à fixer les conditions et modalités de l'assistance aux mandats pour une bonne mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi, ensuite à renforcer les capacités et les connaissances des acteurs clés de la mise en œuvre et, enfin, à soutenir la formulation de programmes de promotion de l'emploi en application de la politique nationale, la disponibilité et l'utilisation de statistiques du travail décent et les nouveaux programmes pour la création de MPME et l'accès au crédit. Indicateurs du Résultat 2: Ce résultat qui consiste à créer des emplois ruraux et urbains pour les jeunes et les femmes et par ricochet réduire le chômage est évalué à travers 9 indicateurs. - Ratio emploi/population, 15-64 ans , 15-60 ans (S) OMD - Taux de	<i>1. Une étude devant aboutir à un programme d'assistance technique pour la mise en œuvre du Plan d'action de la PNE, en collaboration avec les autres agences du SNU est réalisée</i>			X			Non ce programme n'a pas été réalisé. Mais le gouvernement a initié un programme d'insertion des jeunes et des femmes ruraux dans les communes. En dehors de ce projet, il faut noter deux projets du BIT dans le cadre de la mise en œuvre du PPTD le projet résilience et accélération des OMD, le projet socle de protection sociale.
	<i>2. Les capacités du personnel cadre de la Direction Nationale de l'Emploi, de l'ANPE, de l'Observatoire de l'Emploi et des autres structures du Ministère de l'Emploi sont renforcées dans la formulation et la mise en œuvre de plans et programmes d'emplois</i>			X			Au moment de la formulation tous les acteurs ont vu leurs capacités renforcées. Plusieurs autres sessions de renforcement des capacités ont également eu lieu
	<i>3. Des programmes d'insertion et de réinsertion des demandeurs d'emploi formulés et des outils pertinents pour l'accompagnement de la mise en œuvre de ces programmes sont mis à disposition</i>			X			On peut citer - la formulation d'un vaste Programme de Formation et d'Installation des Jeunes Sortis des Centres de Formation dans la Micro-entreprise et d'un autre Programme d'Emploi des Jeunes aux Travaux d'Intérêt Public dans les Communes; -le lancement du processus de mise en place d'une stratégie de développement des activités à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), avec l'appui du BIT; la réalisation d'une étude sur les manuels de procédures de stages professionnels des jeunes; l'étude de faisabilité sur la mise en place du système d'information de l'ANPE ; -l'étude d'évaluation et de révisions des programmes actifs de promotion d'emploi de l'ANPE ; - l'élaboration et la validation de TDR sur l'analyse prospective de l'emploi au Niger ; -dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes spécifiques d'emploi des jeunes, il y a la mise en place de pôles d'innovations ou d'expertises par la création le 4 juillet 2013 du Centre Incubateur des PME au Niger (CIPMEN) grâce à un partenariat public/privé. Il est dans sa phase expérimentale avec dix incubés tous diplômés de l'université. Il a été créé pour accompagner les entreprises évoluant dans les secteurs des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'énergie renouvelable et de l'environnement ainsi que les porteurs de projets, dans leurs phases de création, de

Les Réalisations, stratégies et indicateurs	Les 40 Produits attendus	Etat du produit :			Niveau de résultats		Commentaires
		Non livré : NL			Appro : Ap		
		Partiellement : PL			Utilis : Ut		
Totale: TL			TL	PL	NL	Ap	Ut
<p>chômage (S)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi informel (S) ou taux d'emplois vulnérables OMD - Taux de chômage des jeunes, 15 à 24 ans et 15-35 ans (S) - Travailleurs pauvres (S) OMD - Proportion des travailleurs dans les emplois précaires - Effectifs et salaires des travailleurs occasionnels-journaliers Avec désagrégation par âge (jeunes) - Productivité du travail (PIB par salarié, niveau et taux de croissance) - OMD - Part du travail dans le PIB 							<p>développement et de croissance. Ainsi, le CIPMEN Niger offre aux entreprises et aux porteurs de projets l'infrastructure et les services nécessaires pour assurer une croissance soutenue et pérenne.</p> <p>A cela s'ajoutent :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'élaboration d'un Programme de Participation des jeunes au développement qui repose sur l'implication des jeunes dans le développement durable, le volontariat jeunesse et l'implication des jeunes dans le processus de prise de décision; -la révision de la politique nationale de l'emploi, ce qui permettra d'avoir un plan d'actions réaliste; <p>Les acteurs se sont appropriés et le produit est utilisé comme en témoigne:</p> <ul style="list-style-type: none"> o la formation de 20 conseillers en emploi et orientation professionnelle des demandeurs d'emploi ; o la formation à l'ANPE de 1421 demandeurs d'emplois dans les domaines d'élaboration des plans d'affaires et gestion des PME et PMI, d'installation et de dépannage des panneaux solaires, de cuisine et pâtisserie, ainsi que des logiciels comptable (sage sari, tom pro).
	<p><i>4.Le Pacte mondial de l'emploi est enseigné aux cadres syndicaux des services publics et des grandes entreprises</i></p>			X			
	<p><i>5.L'observatoire national de l'emploi et de la formation est opérationnel</i></p>	X				X	X

Les Réalisations, stratégies et indicateurs	Les 40 Produits attendus	Etat du produit :			Niveau de résultats		Commentaires
		Non livré : NL			Appro : Ap		
		Partiellement : PL			Utilis : Ut		
Totalement: TL			TL	PL	NL	Ap	Ut
							<p>En plus le bit a formulé un projet d'appui au simt (de 1,5 milliards)dont le financement est a recherche avec le concours du bit.</p> <p>Depuis son opérationnalisation l'ONEF a procédé à la compilation régulière des données relatives sur l'emploi créé au Niger (la création d'une banque de données statistiques sur les emplois permanents et temporaires ;) de 2011 à 2015, la réalisation de plusieurs études dont ,l'étude sur les créneaux porteurs dans 114 communes d'implantation des CFDC, l'étude sur les éléments d'orientation en matière de promotion de l'emploi , l'étude sur la cartographie des métiers et emplois liés aux créneaux porteurs dans une dizaine de communes du Niger,</p> <p>Tous les acteurs se sont appropriés et en font un bon usage.</p>
	6.Des statistiques du travail décent et de la formation sont disponibles	X			X	X	<p>Avec l'opérationnalisation de l'ONEF, des statistiques sont régulièrement fournies et des études thématiques ou sectorielles sont menées (par exemple sur le secteur informel).</p> <p>L'ANPE fournit également des données sur l'emploi et la création du SP/CSAG est aussi pertinente dans le cadre la consolidation et la divulgation des données sur l'emploi à travers les rapports trimestriels et annuels.</p> <p>Les statistiques sont également sont appropriées et utilisées (SP/CSAG).</p> <p>Par ailleurs,dans le cadre de la mise en place du Système d'information sur le Marché de l'emploi, la création de onze (11) plateformes d'information, orientation professionnelle et d'accompagnement des jeunes dont : deux (2) à Niamey, deux (2) à Dosso, une (1) à Maradi, une (1) à Tahoua, une (1) à Tillabéry, une (1) à Agadez, une (1) à Arlit, une (1) à Diffa et une (1) à Zinder</p>
	7.Les sources administratives sont valorisées et mieux exploitées			X			
	8. Les capacités des organisations professionnelles sont renforcées en vue d'une meilleure participation dans l'établissement et l'usage des statistiques		X				<p>Elles ont reçu des actions de formations de bureau international de travail des modules sur les statistiques du travail et leur utilité. Le centre de Turin a organise des formations sur la mesure du travail décent. En dehors du BIT en 2013 et 2014, les institutions nationales : l'INS et l'ONEF ont renforcé les capacités de ces organisations sur le SIMT et l'importance des statistiques.</p> <p>Aux renforcements des capacités fournies, il faut ajouter l'organisation d'un atelier sur les statistiques du travail, à l'intention des partenaires sociaux.</p>

Les Réalisations, stratégies et indicateurs	Les 40 Produits attendus	Etat du produit :			Niveau de résultats		Commentaires
		Non livré : NL			Appro : Ap		
		Partiellement : PL			Utilis : Ut		
Totalem: TL			TL	PL	NL	Ap	Ut
	<p>9.Un programme de création de MPE pour les jeunes et les femmes est élaboré dans les secteurs porteurs en milieu rural</p>	X					<p>Il faut noter qu'un projet d'insertion des jeunes un projet concernant les jeunes et les femmes initié par l'État avec un budget de 850 millions par an sur trois ans avec pour objectif de créer des emplois dans les communes rurales et urbaines les plus pauvres en créant des emplois au profit des jeunes et femmes dans le domaine agricole, élevage et les travaux à haute intensité de main d'œuvre.</p> <p>Ce projet aura l'avantage de toucher les jeunes et les femmes des communes les plus pauvres et fixer les jeunes dans leur terroir. En terme de partenariat la démultiplication des expériences au sein du groupe ADEA pole qualité apporterait un plus aux autres pays.</p> <p>Dans le cadre de l'Initiative 3N « Nourrir les Nigériens par les Nigériens», l'axe 2 a mis l'accent sur l'appui aux ruraux par l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires. Il s'agit de la promotion de la transformation des produits agricoles et de production agroindustrielle afin de satisfaire une demande urbaine de plus en plus tournée vers les produits finis. Cela passera par la création d'unités de conservation et de transformation artisanale et semi-artisanale au niveau des communes et villages, l'installation d'unités agroindustrielles et agroalimentaires dans les centres urbains et des mesures d'amélioration de la compétitivité des filières à travers des appuis à la modernisation, à la mise aux normes et à la promotion de la consommation et d'une manière générale à l'amélioration de la qualité des produits agroalimentaires mis en marché. A cette occasion, la mise en œuvre de l'Initiative 3N est entrée dans une phase de croisière avec la décision du gouvernement de mettre à la disposition des producteurs ruraux nigériens 1500 tracteurs entièrement équipés de leurs accessoires d'ici fin 2015.</p> <p>A cela s'ajoute, le Programme d'Emploi des Jeunes aux Travaux d'Intérêts Publics dans les Communes (PEJTIPC 2014-2015) qui a prévu de créer 6650 emplois aux jeunes dont 333 pour les personnes en situation de handicap. C'est un programme qui consiste à mettre à la disposition de chacune des communes des moyens permettant la création d'emploi au niveau local afin de mobiliser les jeunes désœuvrés autour des travaux à haute intensité de main d'œuvre et d'utilité publique dans les collectivités urbaines et rurales. Les jeunes sans emplois mis à la disposition des communes pourraient se voir confier des tâches de réalisation, d'encadrement, de suivi des travaux et d'entretien des ouvrages. Les autres mesures de ce programme sont les appuis financiers ou en nature apporté aux femmes et aux handicapés pour des activités génératrices de revenus.</p> <p>Ce programme couvrira toutes les communes du Niger et aura une durée de trois ans La réalisation du programme contribuerait également, à faire de ces communes des pôles de croissance économique et de promotion du développement local durable.</p>

Les Réalisations, stratégies et indicateurs	Les 40 Produits attendus	Etat du produit :			Niveau de résultats		Commentaires
		Non livré : NL			Appro : Ap		
		Partiellement : PL			Utilis : Ut		
Totalement: TL			TL	PL	NL	Ap	Ut
	10. Un programme de facilitation de l'accès au crédit pour les jeunes détenteurs de projets de création de PME est adopté et mis en œuvre	X					<p>Dans le cadre des appuis financiers ou humains afin d'aider les jeunes à créer leur activité ou à renforcer celle qu'ils ont été créée et la nature de ces appuis, il faut noter que les jeunes ont bénéficié des appuis octroyés par l'État à travers le fonds d'appui à la création de micro entreprise, le programme d'auto emploi pilotés par l'ANPE, le Fond d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPCA).</p> <p>Dans le cadre du soutien à l'entrepreneuriat des jeunes et la promotion des PME, 333 microentreprises des jeunes ont été créées, 5 jeunes entrepreneurs ont été équipés en matériels informatiques et 200 jeunes formés à la culture de l'entrepreneuriat et à l'élaboration de micro-projets d'entreprises.</p>
	11. Les capacités des cadres d'instituts de formation professionnelle sont renforcées	X					<p>Les autorités ont établi un programme d'investissements ciblés sur le développement de métiers et d'emplois dans des secteurs considérés comme stratégiques et les moyens déployés pour former les jeunes à ces métiers. Il s'agit entre autres de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - du programme NIG /017 : qui est entrain de construire des CFDC au niveau de 10 communes et des CFPT dans 2 chefs-lieux de régions afin de former ces jeunes dans les métiers des secteurs de : l'agriculture, l'élevage intensif ; l'industrie de transformation et l'artisanat touristique. - NIG/017 et NIG/8171 pour l'Appui au Programme national de Formation professionnelle et technique et d'Insertion des Jeunes sortants; - Le PADEFPT : pour la construction et la rénovation des lycées technologiques et instituts universitaire de technologie. Il s'agit du Lycée Technologique de Diffa, du CFPA de Zinder et du CTK de Niamey pour les constructions et de l'IUT et LTDK de Maradi et IUT Zinder, LEP ISSA BERI de Niamey pour les réhabilitations. - Le FORPROR : pour le développement de la formation professionnelle rurale. - le projet de développement des compétences pour la croissance (PRODEC) mis en place par le Gouvernement du Niger et la Banque Mondiale vient en ce programme a pour tâche d'améliorer l'efficacité de la formation professionnelle et technique; - le Programme d'Appui à l'Enseignement et à la Formation Professionnelle et Technique PADEFPT, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). <p>Comme résultats, 37 chefs d'établissements, 667 acteurs régionaux du Conseil Régional de l'EFPT (COREFPT) . En plus, 96 personnes (enseignants, personnel administratif et technique) de l'IUT de Zinder sont formées dans le cadre de la mise en œuvre du PADEFPT, 164 responsables des centres de formation et des formateurs sont formés en genre et 217 personnes formées par le FAFPCA.</p>

Les Réalisations, stratégies et indicateurs	Les 40 Produits attendus	Etat du produit :			Niveau de résultats		Commentaires	
		Non livré : NL			Appro : Ap			
		Partiellement : PL			Utilis : Ut			
Totalement: TL			TL	PL	NL	Ap	Ut	
	12. Un dispositif d'insertion des jeunes sortant de l'ETFP et répondant aux besoins de l'économie nationale en agriculture, élevage et artisanat est mis en place	X						<p>Dans ce cadre les actions réalisées portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'élaboration et la validation de TDR sur l'analyse prospective de l'emploi au Niger ; -l'étude sur les éléments d'orientation en matière de promotion de l'emploi (avec l'appui du programme NIG 017) en décelant les métiers porteurs prioritaires susceptibles d'être investis, attirés par les investisseurs, les promoteurs, les opérateurs du secteur informel, les initiateurs d'autoemploi. Cette étude a permis de définir quinze (15) métiers porteurs consolidés liés aux principaux créneaux porteurs de l'économie nigérienne; - l'étude sur la cartographie des métiers et emplois liés aux créneaux porteurs dans une dizaine de communes du Niger. Cette seconde étude a permis de faire une analyse approfondie des besoins en compétences et en qualification tant pour le secteur formel que le non formel toute chose qui concourt à promouvoir le Développement des compétences techniques et Professionnelles (DCTP) au Niger; -la mise en place de mesures pour l'orientation professionnelle des jeunes ; -la réalisation de deux études dont l'une sur l'emploi et le secteur informel et l'autre sur la stratégie de développement de l'emploi des jeunes; -la réalisation d'une étude diagnostique du système d'information sur le marché du travail et d'une étude de faisabilité sur la mise en place du système d'information de l'ANPE; -les préparatifs du lancement d'un Programme d'Emploi des Jeunes aux Travaux d'Intérêt Public dans les Communes (PEJ/TIPC) ; -la formulation d'un Programme de Formation et Installation de Jeunes Sortis de Centres de Formation dans les Micros entreprises; - la mise en place d'un comité technique chargé de la révision de la Politique Nationale de l'Emploi.
	13. Les capacités des organisations professionnelles sont renforcées en vue d'une meilleure participation dans l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et dans l'élaboration, l'exécution et le suivi évaluation des politiques		X					Le BIT a financé des actions de formation de ces organisations en 2013 à Turin sur la mise en œuvre et le suivi et évaluation des PPTD. De même après la formulation du PPTD, le bureau BIT de Dakar a pris un consultant pour former ces organisations sur le suivi et l'évaluation des politiques d'emploi au jeunes.
	14. Les capacités des organisations syndicales dans les principales filières sont renforcées			X				

Les Réalisations, stratégies et indicateurs	Les 40 Produits attendus	Etat du produit :			Niveau de résultats		Commentaires	
		Non livré : NL			Appro : Ap			
		Partiellement : PL			Utilis : Ut			
Totalement: TL		TL	PL	NL	Ap	Ut		
<p>Résultat 3 : Une politique pour institutionnaliser un socle national de protection sociale intégrant l'économie informelle est développée</p> <p>Stratégie du Résultat 3: Il s'agit surtout d'améliorer spécifiquement la couverture et la qualité de la protection sociale dans le secteur informel .La démarche prévue pour atteindre ce résultat vise d'une part, à recenser les besoins de protection sociale dans l'économie informelle (dans des secteurs clés) et d'autre part à promouvoir les initiatives progressistes au service de la protection sociale : consolidation des politiques sectorielles, extension de l'assurance sociale, mise en œuvre de la Mutuelle de Santé des agents de l'Etat. Le bon fonctionnement du dispositif appelle le renforcement des acteurs de la protection sociale.</p> <p>Indicateurs du Résultat 3: Deux (2) indicateurs sont proposés pour mesurer le développement de la politique de protection sociale il s'agit : - Pourcentage de la population de</p>	<p>1. Une analyse des besoins de protection sociale au sein de l'économie informelle (artisans) est réalisée</p>			X			Même si dans la PNPS , il est fait cas , une étude spécifique n'a pas été réalisé en la matière	
	<p>2. La mutuelle de santé des agents de l'État est mise en œuvre (FNR)</p>			X				<p>Même si elle n'est pas mise en place, un pas important a été réalisé à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la mise en place d'un Comité Technique chargé de la mise en place de la Couverture Universelle en Santé (CUM) au Niger par le Ministère de la Santé Publique, avec la participation de la Présidence, la Primature, certains départements ministériels, les PTF et la Société civile à travers la conception d'une Assurance Maladie ou Santé Universelle / AMU – ASU intégrant le Fonds Social de Santé du Niger (FSSN); - la préparation de décrets portant statuts- types des mutuelles sociales ci-après : <ul style="list-style-type: none"> ✓ mutuelles de santé des agents de l'Etat et de ses démembrements des établissements publics ; ✓ mutuelles de santé d'entreprises privées ; ✓ mutuelles de santé des personnels militaires et paramilitaires ; ✓ mutuelles de santé des communautés rurales et urbaines. - l'élaboration d'un projet de loi sur la mutualité sociale, modifiant la Loi 2008-10 du 30 avril 2008 portant régime général des mutuelles de santé en République du Niger en vue de son harmonisation avec le règlement n° 7 de l'UEMOA sur la mutualité sociale; -la signature avec la Commission de l'UEMOA d'une convention pour le recensement et l'évaluation des mutuelles de santé existantes, dans le cadre de la mise en place d'une Agence de Régulation des Mutuelles Sociales -la transmission au SGG d'un projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence de Régulation des Mutuelles de Santé en République du Niger
	<p>3. Les politiques sectorielles de protection sociale sont consolidées au sein d'une politique nationale visant à construire un socle de protection sociale</p>			X		X		<p>-La politique nationale de protection est adopté et elle contient toutes les stratégies sectorielles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle a été vulgarisée et les acteurs sont sensibilisés - des sessions de formations ont été organisées. Ces sessions de formation organisées par la plate forme des organisations de la société civile pour la protection sociale (PROTESCO), visent l'adoption d'une loi/ code, d'un décret d'application et d'une charte nationale multi acteurs pour la mise en œuvre de la protection sociale au Niger; - La Réalisation d'une étude situationnelle sur les personnes âgées : Les résultats de l'étude ont permis au Ministère d'élaborer et d'introduire dans le circuit d'adoption un projet de loi relative à la protection sociale des personnes âgées qui a été élaboré - L'élaboration de la loi sur la protection sociale qui est dans le circuit d'adoption - La vulgarisation de la Politique Nationale de Protection Sociale dans les 8 régions du pays

Les Réalisations, stratégies et indicateurs	Les 40 Produits attendus	Etat du produit :			Niveau de résultats		Commentaires
		Non livré : NL			Appro : Ap		
		Partiellement : PL			Utilis : Ut		
Totalelement: TL			TL	PL	NL	Ap	Ut
60 ans au moins bénéficiant d'une pension (S) et % de la pop de 65 ans au moins bénéficiant d'une pension (S) - Dépenses publiques de sécurité sociale (en % du PIB)							
	<i>4 Une architecture pour l'extension de l'assurance sociale, associant les mécanismes de micro-assurance, est identifiée pour une couverture des risques maladie, vieillesse et professionnels au sein de l'économie informelle</i>			X			On peut citer entre autres, (i)l'élaboration et transmission au SGG d'un projet de décret portant adoption du document cadre de la politique nationale de sécurité et de santé au travail ; (ii)l'élaboration et transmission au SGG d'un projet de décret modifiant et complétant le décret portant détermination du régime de réparation des accidents de travail et de maladies professionnelles par la CNSS; ; et (iii)la détermination des conditions d'attribution de la pension de vieillesse, d'invalidité ou de la pension anticipée, par Décret N° 2013 -281/PRN/MFP/T du 24 juillet 2013 A cela s'ajoutent, la réalisation d'une étude situationnelle sur les personnes âgées, l'élaboration d'un projet de loi relative à la protection sociale des personnes âgées et d'un guide de formation sur la Protection Sociale en vue de sensibiliser les populations nigériennes sur l'importance de la mise en œuvre de la Protection Sociale dans les différentes communes.
	<i>5. Les capacités des acteurs nationaux (cadres ministères technique, partenaires sociaux, etc.) sont renforcées dans le domaine de la protection sociale</i>	X				X	Tous les acteurs ont été formés sur la protection sociale. Plusieurs séances de sensibilisations ont été organisées tant au niveau local que régional. Il reste seulement les communes. Donc tout le monde s'en est approprié.
Résultat 4 : Les organes du dialogue social sont renforcés et fonctionnels <u>Stratégie du Résultat 4 :</u> Il s'agit d'instaurer un climat social de travail favorable et pérenne pour les mandants tripartites.Le dialogue social est soutenu à travers un engagement et une confiance réciproque entre l'ensemble des	<i>1. Une étude sensible au genre sur la situation du dialogue social au niveau national et sectoriel est réalisée</i>			X			
	<i>2. Les organes de dialogue social sont fonctionnels,</i>	X				X	X

Les Réalisations, stratégies et indicateurs	Les 40 Produits attendus	Etat du produit :			Niveau de résultats		Commentaires	
		Non livré : NL			Appro : Ap			
		Partiellement : PL			Utilis : Ut			
Totallement: TL			TL	PL	NL	Ap	Ut	
<p>partenaires sociaux et acteurs concernés du Niger. La stratégie à déployer au service de ce résultat repose sur l'élaboration d'un diagnostic portant sur la situation de référence du dialogue social. Ce diagnostic identifiera les renforcements de capacités nécessaires des acteurs du dialogue social. Il sera également l'occasion de vulgariser les bonnes pratiques en matière de dialogue social et de négociations collectives.</p> <p>Indicateurs du résultat 4 : Deux indicateurs sont associés à ce résultat:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de syndicalisation (S) - Indicateur portant sur les principes et droits fondamentaux au travail : liberté syndicale et négociations collectives. 	3. Les capacités des acteurs du dialogue social sont renforcées,		X				Des formations et des séances de sensibilisations ont été également dispensées au cours de la période sur plusieurs thématiques, notamment la paix, la sécurité, la cohésion sociale. Même sur le plan culturel, des actions ont été menées comme la parenté à plaisanterie.	
	4. La stratégie de participation des organisations syndicales de l'intersyndicale aux organes du dialogue social est définie		X				Il faut noter (i) la conclusion de plusieurs protocoles d'accord avec les partenaires sociaux qui ont permis d'instaurer un climat social apaisé ;(ii) la fixation par Décret N° 2012-358 /PRN/MFP.T du 17 août 2012, des salaires minima par catégorie professionnelle des travailleurs régis par la convention collective interprofessionnelle; (iii) le lancement du processus d'organisation des élections professionnelles avec l'installation d'un comité de pilotage tripartite et l'élaboration d'un premier draft du cadre juridique y relatif ; (iv) la fixation, par arrêté, des règles d'organisation des élections professionnelles; (v) le renouvellement des membres de la Commission consultative du travail et de l'emploi ;(vi) l'organisation de plusieurs sessions de la commission consultative du travail et de l'emploi ; (vii) l'élaboration d'un projet de décret portant révision du statut particulier du personnel du cadre du travail, de la main-d'œuvre et de la sécurité sociale ; (viii) la réalisation d'une étude de dynamisation de la CNDS, suivie du renouvellement des membres ;	
	5. Un documentaire sur le dialogue social effectif au sein d'une entreprise sensible au genre est produit				X			
	6. Un audit institutionnel du ministère en charge du travail est réalisé				X			
	7. Les capacités des inspecteurs du travail et autres acteurs clé sont renforcées				X			
8. Des propositions d'amélioration de la PNT des syndicats sont présentées				X				
<p>Réalisation 5 : Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées, notamment en ce qui concerne le travail des enfants.</p> <p>Stratégie pour atteindre le résultat 5 : Il s'agit d'appliquer les Normes de travail et</p>	1. Le pays s'acquitte de ses obligations constitutionnelles		X				<p>Plusieurs conventions sont dans le circuit de ratification, il s'agit des conventions relatives à la politique de l'emploi (122), l'administration du travail (150), les consultations tripartites (144), les agences d'emplois privés (181)</p> <p>Néanmoins les activités suivantes programmées ne sont pas encore exécutées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier tripartite de formation sur les obligations constitutionnelles du Niger en matière normative (reporting, soumission, ratifications, etc.); - Atelier de formation des inspecteurs du travail sur les NIT, avec un accent particulier sur la C.81 et la C.150 - Activité de promotion de la C.183 (maternité) - Réaliser une étude sur la conformité de la législation avec les conventions fondamentales; - Atelier de validation de l'étude sur la conformité 	

Les Réalisations, stratégies et indicateurs	Les 40 Produits attendus	Etat du produit :			Niveau de résultats		Commentaires	
		Non livré : NL			Appro : Ap			
		Partiellement : PL			Utilis : Ut			
Totale: TL			TL	PL	NL	Ap	Ut	
<p>d'améliorer les conditions de travail pour les mandants tripartite. En appui à la politique de l'emploi, la stratégie autour de ce résultat consistera d'abord à la ratification, à l'application des normes ratifiées, au renforcement des capacités des acteurs clés (magistrats, avocats, partenaires sociaux) et enfin la formulation tripartite d'un Plan national d'action en matière de lutte contre le travail des enfants et son adoption afin de limiter l'exploitation des enfants dans les pires formes du travail.</p> <p>Indicateurs du résultat 5 : L'évaluation de ce résultat est obtenu à partir de 5 indicateurs que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée du travail excessive (plus de 48 heures par semaine, heures « habituellement travaillées ») (S) - Taux de sous-emploi lié à la durée du travail par secteur (S) - Travail des enfants (S) - Formes dangereuses de travail des enfants (S) (Nb d'enfants travaillant dans les carrières, mines, abattoirs et tanneries, et travailleurs domestiques, d'enfants travaillant dans l'agriculture) - Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole (OMD) 	<p>2. Les enseignements dispensés par l'ENA/ENAM, la faculté de droit ou d'autres Instituts supérieurs de formation intègrent les aspects liés aux NIT et au droit international du travail en général</p>	X					<p>Les actions portent sur</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'intégration de l'enseignement des normes internationales du travail dans les curricula de formation de l'ENAM ; -la formation de cadres du ministère sur les normes du travail du 19 au 27 mai 2014 à Turin ; <p>Mais l'activité 3 relative à la conclusion d'un accord de coopération entre le BIT et l'école n'est pas encore mise en œuvre.</p>	
	<p>3. Le Plan d'action national sur l'élimination des pires formes de travail des enfants est adopté et vulgarisé</p>	X					<p>Les actions menées sont , il y a entre autres ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'adoption de la Politique Nationale du Développement Intégré du Jeune Enfant (PNDIJE) le 5 juillet 2013 et du Document Cadre de Protection de l'Enfant (DCPE) le 23 août 2013 -l'élaboration d'un Programme National de Protection de l'enfant(PNPE) dans le but de la restructuration des SEJUP ; -Sur le plan législatif et réglementaire, le Ministère a élaboré des textes et des documents de références pour créer un meilleur cadre lié à la protection des droits des enfants au Niger; - la révision du plan national de lutte contre le travail des enfants.; -la participation à la 3^{ème} Conférence Internationale sur le Travail des Enfants, tenue à Brasilia (au Brésil), du 08 au 10 octobre 2013 et à l'atelier sous régional sur la lutte contre le travail des enfants (tenu à Abuja les 9 et 10 avril 2014); -l'organisation des journées mondiales contre le travail des enfants ; <p>Mais la vulgarisation est faible et le plan de mobilisation des ressources pour sa mise en œuvre n'est pas opérationnel</p>	
	<p>4. Les mandants tripartites et les acteurs clés de la société civile sont formés sur le travail des enfants</p>	X				X	<p>Plusieurs séances de formations ont été organisées par l'UNICEF à l'intention des forces de défense et de sécurité sur le travail des enfants.</p>	
	<p>5. Des programmes de retrait et de réinsertion en faveur des enfants (et leurs familles) en situation de vulnérabilité et/ou d'exploitation sont mis en œuvre</p>	X				X	X	<p>Parmi les changements obtenus, on peut noter :</p> <p>Dans le cadre de la prise en charge des enfants en difficulté, plusieurs actions ont été menées. Elles ont porté sur 36.998 enfants en difficulté déclarés auprès des SEJUP (dont 235 dossiers d'enfants vulnérables constitués), 2.206 enfants en difficultés familiales et 41.882 enfants autres vulnérables identifiés dans les Centres d'accueil de Niamey ou des régions.</p>
	<p>6. La mise en œuvre de conventions ratifiées par le Niger est suivie par les cadres des organisations professionnelles</p>		X					<p>Des activités concourant à ce produit ont été réalisées</p> <p>Pour la ratification des les textes internationaux relatifs au travail décent, il y a:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le suivi du processus de ratification des conventions relatives à la politique de l'emploi, l'administration du travail, les consultations tripartites, les agences d'emplois privées;

Les Réalisations, stratégies et indicateurs	Les 40 Produits attendus	Etat du produit :			Niveau de résultats		Commentaires
		Non livré : NL			Appro : Ap		
		Partiellement : PL			Utilis : Ut		
Totalelement: TL			TL	PL	NL	Ap	Ut
							<p>- l'élaboration de rapports de soumission pour la ratification des conventions relatives à la politique de l'emploi (122), l'administration du travail (150), les consultations tripartites (144), les agences d'emplois privés (181) et des Protocoles relatifs aux conventions n° 29 et 155 de l'OIT ;</p> <p>- la finalisation du processus de ratification de la Convention n° 183 sur la protection de la maternité notamment en accomplissant la dernière formalité de communiquer l'acte de ratification au Directeur Général du Bureau International Travail ;</p> <p>En matière d'application les normes ratifiées par le Niger relatives au travail décent , il faut noter:</p> <p>- l'élaboration et l'adoption du Programme Pays de Travail Décent pour le Niger avec l'appui du BIT ;</p> <p>-l'élaboration et adoption du profil pays de Travail décent ;</p> <p>-l'élaboration et adoption de la loi portant code de Travail de la République du Niger ;</p> <p>-l'élaboration des rapports dus sur les conventions et protocoles ratifiés ;</p> <p>-le suivi de la mise en œuvre des conventions ratifiées.</p>

3. TERMES DE REFERENCE DE LA REVUE BIENNALE DU PROGRAMME PAYS DE TRAVAIL DECENT (PPTD) 2012-2015 AU NIGER

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIF DE LA REVUE

Le but fondamental de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) aujourd'hui est de promouvoir le plein emploi et assurer l'accès de chaque homme et chaque femme à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine, dans tous les pays. L'OIT fournit une assistance technique et institutionnelle à ses mandants tripartites (gouvernements, organisations des employeurs et organisations de travailleurs) dans les Etats membres pour atteindre ce but. Le PPTD est le document qui définit, dans chaque pays, la manière dont les mandants comptent y arriver avec l'appui du BIT et d'autres partenaires clés.

Suivant les exigences de la gestion axée sur les résultats, le PPTD se base sur une analyse causale des problèmes en matière de travail décent conduisant à l'identification des domaines prioritaires d'intervention, la déclinaison des résultats stratégiques à court et moyen terme et d'un plan d'action opérationnel. Le PPTD constitue donc le cadre stratégique axé sur les résultats autour duquel le Gouvernement et les partenaires sociaux (les organisations d'employeurs et de travailleurs) s'engagent à travailler en partenariat avec l'OIT et d'autres partenaires clés pour réaliser les objectifs du travail décent. Le PPTD 2012-2015 du Niger est donc en principe une contribution à l'atteinte des priorités de développement du pays telles que définies notamment dans la stratégie nationale de développement du Niger (PDES 2012-2015). De même, dans le cadre de la stratégie d'action commune du Système des Nations Unies, l'appui du BIT envisagé dans le cadre du PPTD est en principe en cohérence avec le plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF 2014-2018) au Niger.

Signé le 13 juillet 2012 à Niamey, le PPTD 2012-2015 du Niger a été formulé en concertation avec les mandants tripartites du BIT et d'autres parties prenantes clés. Ce PPTD a retenu une (01) priorité, cinq (05) réalisations (résultats) et 40 produits comme suit :

Une Priorité	5 Réalisations	40 produits
Priorité : « La promotion de la création d'emplois décents et productifs pour les hommes et les femmes, en particulier les jeunes par le renforcement du dialogue social »	Réalisation 1 : Des stratégies nationales et sectorielles d'Amélioration des Conditions et du Milieu de Travail (ACMT) sont élaborées et mises en œuvre.	7
	Réalisation 2 : La politique nationale de l'emploi est mise en œuvre.	14
	Réalisation 3 : Une politique pour institutionnaliser un socle national de protection sociale intégrant l'économie informelle est développée.	5
	Réalisation 4 : Les organes du dialogue social sont renforcés et fonctionnels.	8
	Réalisation 5 : Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées, notamment en ce qui concerne le travail des enfants.	6

La mise en œuvre de ce programme nécessite la mobilisation de moyens financiers et humains suffisants. Il est prévu notamment que l'ensemble des projets de coopération techniques soient alignés à la priorité du PPTD et qu'une meilleure synergie soit recherchée dans la mise en œuvre de leurs activités afin de maximiser l'utilisation des ressources et faire converger toutes les ressources vers l'atteinte des réalisations/résultats du PPTD.

Le PPTD 2012-2015 du Niger est mis en œuvre depuis deux ans. Conformément à la politique d'évaluations du BIT, il est prévu qu'une revue biennale des PPTD soit effectuée en vue de tirer les leçons de la mise en œuvre, de réviser éventuellement la stratégie d'intervention afin de réaliser la seconde phase plus efficacement. En effet, cette revue biennale doit permettre de faire le point des actions réalisées, de l'évolution vers l'atteinte des résultats, des ressources effectivement mobilisées ainsi que les défis et les leçons apprises.

Par ailleurs, cette revue a également pour objectif de s'intéresser aux enseignements à tirer en termes de mécanisme national de mise en œuvre et en termes de stratégie de mobilisation locale et domestique des ressources.

Enfin, l'exercice de revue biennale envisagé ici est conforme à la demande du ministère en charge du travail qui a formulé récemment le besoin de faire le point sur la mise en œuvre du PPTD du Niger.

2. OBJECTIFS DE LA REVUE

La Revue du PPTD 2012-2015 du Niger est un outil de gestion élaboré par ceux en charge de sa conception, de sa formulation et de sa mise en œuvre. En conséquence, cette revue consistera à évaluer ce qui a été accompli, examiner les difficultés rencontrées et formuler des recommandations pour la mise en œuvre efficace de la seconde phase du PPTD. Les informations seront utilisées par le Bureau de l'OIT à Dakar, les mandants et les autres parties prenantes clés associées à la formulation et la mise en œuvre.

Les objectifs de la revue sont les suivants :

- Passer en revue la pertinence et l'adéquation de la conception du PPTD du Niger ;
- Examiner les progrès accomplis vers l'atteinte des réalisations ;
- Examiner l'adéquation des stratégies, des partenariats et les contraintes à surmonter, y compris les questions de genre ;
- Identifier les défis majeurs, les forces et les faiblesses du PPTD du Niger ;
- Examiner l'alignement des réalisations du PPTD avec les résultats attendus de l'agenda du travail décent en Afrique, ainsi qu'avec les axes de la stratégie nationale de développement ;
- Passer en revue les capacités organisationnelles du ministère en charge du travail et de l'emploi, du bureau de pays de l'OIT et des partenaires sociaux par rapport à la coordination d'ensemble du programme ;
- Identifier les leçons apprises et proposer des recommandations pour assurer l'atteinte des résultats escomptés dans le PPTD.

3. Clients de la revue

Les principaux clients de la revue sont les mandants tripartites et les partenaires d'exécution nationaux au Niger, l'équipe d'appui technique au travail décent/ Bureau pays de Dakar, le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, les donateurs. Il s'agit en fait de toutes les parties prenantes qui peuvent réagir aux résultats de la revue et à toutes les questions soulevées, et qui peuvent contribuer à planifier et mettre en œuvre des actions visant à adresser toutes ces questions dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase du PPTD du Niger.

4. METHODOLOGIE

Cette revue biennale est une évaluation participative. Conformément à la politique d'évaluation du BIT, la participation du staff et des mandants tripartites de l'OIT et les parties prenantes de toutes les phases du processus allant de la conception à la mise en œuvre du PPTD devra être assurée. Cette participation devra se faire par des méthodologies appropriées, réunions et entretiens avec le staff, notamment le staff des projets de coopération technique du BIT dont le Niger est bénéficiaire.

*Méthodologie et plan pour la collecte et l'organisation de l'information:
Revue documentaire*

Le consultant examinera entre autres les documents suivants avant de procéder à des entrevues :

- PPTD du Niger avec ses matrices annexes (plan de mise en œuvre, plan de suivi des réalisations, cadre des résultats),
- Documents de projets et programmes et rapports d'avancement et d'évaluation des projets du BIT dont le Niger est bénéficiaire :
 - PAMODEC: (RAF/10/56M/FRA);
 - NER/13/50M/IRL: Projet d'appui à la lutte contre le travail forcé et la discrimination - (PACTRAD);
 - RAF/13/50M/LUX: Promotion du travail Décent dans le Secteur Rural au Sahel ;
 - RAF/12/04M/CED : Harmonisation du droit du travail dans les pays membres de la CDEAO;
- Plans de travail des mandants tripartites (Ministères en charge de l'emploi, du travail, de la sécurité sociale et autres ministères concernés, organisations des travailleurs et des employeurs) et autres partenaires d'exécution,
- Plan de travail du bureau de Dakar pour la mise en œuvre du PPTD / Résultats prioritaires de pays (CPO), rapports d'activités du bureau au profit du Niger, données statistiques disponibles, les Programmes et Budgets 2012-2013 et 2014-2015 du BIT, l'agenda du travail décent 2007-2015 pour l'Afrique ;
- UNDAF 2014-2018 du Niger ;
- La stratégie nationale de développement (PDES 2012-2015), etc.

Interviews

Le consultant devra interviewer :

- Les parties prenantes de la mise en œuvre des différents résultats du PPTD, y compris les organisations de travailleurs et d'employeurs les plus représentatives ;
- Le directeur ETD/BP-Dakar, le directeur adjoint, le responsable de la programmation, le personnel des projets dont le Niger est bénéficiaire, les spécialistes et autres personnels pertinents de l'OIT qui sont impliqués dans la gestion et la mise en œuvre du PPTD et des programmes et projets au Niger.

L'atelier des parties prenantes

Sur la base des données collectées dans le cadre des activités ci-dessus, le consultant présentera ses conclusions et recommandations préliminaires dans un atelier des parties prenantes. Sur la base des contributions des participants à l'atelier, le consultant rédigera le rapport de la revue et le soumettra au responsable de l'évaluation qui va diffuser le rapport aux principales parties prenantes, aux spécialistes techniques du BIT Dakar, au Bureau régional de l'OIT et aux autres partenaires concernés pour commentaires.

Champ d'application et critères d'évaluation

L'examen qui couvrira les activités menées au titre du PPTD 2012-2015 du Niger portera sur les deux catégories de critères suivantes :

(i) Les critères d'évaluation des facteurs de performance :

- Pertinence et cohérence du PPTD ;
- Partenariat, stratégies et relations inter-agences ;
- Gestion axée sur les résultats ;
- Efficacité de l'organisation managériale de l'OIT pour le PPTD ;
- Gestion et Partage des connaissances ;
- Capacités des mandants tripartites.

(ii) Les critères d'évaluation du niveau d'atteinte de résultats tangibles pour chacune des 5 réalisations prévues dans le PPTD :

- L'adéquation des ressources mobilisées pour chacune des réalisations ;
- La production et la fourniture des produits planifiés ;

- L'utilisation des produits par les partenaires et bénéficiaires et la description des éventuels changements induits par chaque produit consommé ;
- Les progrès réalisés vers les changements/résultats recherchés (au vu de l'évolution des indicateurs de réalisations) et la durabilité des réalisations et ;
- Les risques émergents et les opportunités.

La revue devra répondre aux questions clés énoncées dans la section suivante.

5. CRITERES ET QUESTIONS DE LA REVUE

Les questions clés ci-après sont destinées à guider l'exercice de collecte et d'analyse des informations, les conclusions et recommandations y relatives, ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques.

Les critères et questions d'évaluation des facteurs de performances sont les suivants :

Critère	Questions clés
Critère I : Pertinence et cohérence	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le PPTD du Niger contribue-t-il à la réalisation des cibles de l'Agenda du Travail Décent en Afrique ? • Dans quelle mesure le PPTD est-il cohérent avec la stratégie nationale de développement et les priorités des mandants tripartites ? • Les mandants tripartites ont-ils été impliqués de façon adéquate dans le processus de formulation du PPTD ? Leurs préoccupations sont-elles prises en compte ? • L'appui de l'OIT contribue-t-il suffisamment là où les mandants ont la voix, un intérêt et un avantage comparatif ? • L'appui du BIT adresse-t-il les gaps en matière de capacités et d'ouvertures pour l'implication des mandants ? • L'appui du BIT participe-t-il à la réduction de la discrimination et des inégalités de genre et inégalités sous-sectorielles ? • La stratégie de mise en œuvre du PPTD est-elle cohérente en elle-même et avec les leçons apprises des initiatives antérieures de promotion du travail décent ? Est-elle basée sur une approche intégrée ?
Critère II : Partenariat, stratégies et relations inter-agences	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il une vision claire et une stratégie avec les principaux moyens d'action bien comprise par tous les partenaires pour la réalisation du PPTD ? • L'organisation pour la gestion, la gouvernance et la mise en œuvre du PPTD est-elle adéquate ? Y a-t-il une compréhension claire des rôles, des attentes et des responsabilités par toutes les parties impliquées ? • Les mandants nationaux s'impliquent-ils pour appuyer les stratégies afin d'assurer les résultats attendus de la collaboration comme explicité dans le PPTD ? Prennent-ils des responsabilités dans ce sens ? • Le travail de l'OIT constitue-t-il un appui direct aux partenaires nationaux dans la réalisation des priorités pour le travail décent dans le pays ? • Existe-t-il une cohérence au niveau stratégique et opérationnel entre les actions du BIT et l'UNDAF ? • L'appui du BIT adresse-t-il les gaps en matière de capacités et d'ouvertures pour l'implication des mandants ? • Y a-t-il une stratégie claire pour promouvoir l'égalité des sexes ?
Critère III : Gestion axée sur les résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Le PPTD a-t-il défini une chaîne de résultats clairs et évaluables ? • Y a-t-il véritablement un lien causal entre chaque réalisation et les produits correspondants et entre la priorité et les réalisations correspondantes ? • Est-ce que le principe d'égalité de chance et de traitement entre les femmes et les hommes est reflété dans les réalisations escomptées et dans la priorité du PPTD ? • Un système de suivi et évaluation a-t-il été mis en place et à quel point est-il efficace ? Des informations pertinentes sont-elles systématiquement collectées et exploitées ? Sont-elles sensibles au genre et les données désagrégées par sexe et suivant tout autre critère pertinent ? • Y a-t-il de la clarté et un accord sur la manière dont les résultats seront documentés et vérifiés (indicateurs avec cibles et résultats d'étape) ? • Est-ce que les résultats escomptés dans le PPTD justifient le niveau des ressources qui sont en train d'être dépensées ? • Des stratégies sont-elles envisagées pour s'assurer que les institutions à divers niveaux (local, national) vont s'approprier durablement les résultats ?
Critère IV :	<ul style="list-style-type: none"> • Le BIT s'est-il organisé pour la mise en œuvre et pour une mobilisation effective

Efficacité de l'organisation managériale du BIT pour le PPTD	<p>et efficace des ressources pour le PPTD du Niger ? Sinon, pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les interventions de l'OIT, y compris les projets de coopération technique, correspondent-elles aux plans du PPTD ? Les ressources techniques disponibles au BIT sont-elles adéquates pour accomplir le plan de mise en œuvre du PPTD ? • Est-ce que le PPTD bénéficie d'un appui cohérent, intégré et adéquat de la part du bureau de l'OIT (les spécialistes sur le terrain, le Bureau Régional, les unités techniques responsables au siège, les projets de coopération technique) sur les plans administratif, technique et si nécessaire sur le plan politique ?
Critère V : Gestion et partage des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Les performances sont-elles effectivement contrôlées et rapportées ? • Les informations sont-elles partagées et aisément accessibles aux partenaires nationaux ? • Les informations partagées sont-elles aussi accessibles aux partenaires nationaux des deux sexes ? • Des réseaux de connaissances nationaux et des bases de connaissances sont-ils utilisés et/ou renforcés dans le cadre de la mise en œuvre du PPTD ?
Critère VI : Capacités mandants tripartites	<ul style="list-style-type: none"> • Les mandants nationaux ont-ils des capacités suffisantes pour assurer leur rôle en tant que partenaires pour la formulation et la mise en œuvre des réalisations et produits du PPTD ? Quelles sont les principales contraintes ? • Les capacités techniques, matérielles, financières et humaines des mandants tripartites sont-elles efficacement mobilisées pour la mise en œuvre du PPTD ? Y a-t-il des structures spécifiques qui appuient la mise en œuvre du PPTD ? • Les mandants ont-ils des capacités suffisantes pour promouvoir la non-discrimination et l'égalité entre les hommes et les femmes ? • Les mandants tripartites utilisent-ils effectivement les interrelations existantes pour promouvoir le PPTD et participer à la mobilisation des ressources pour le PPTD ? Quels sont les résultats obtenus dans ce sens ? • Comment les contraintes du point de vue des capacités des mandants tripartites ont-elles affecté le taux de réalisation du PPTD ? Qu'est-ce qui peut être fait pour surmonter ces contraintes ?

Les critères et questions d'évaluation des progrès accomplis pour chaque réalisation sont les suivants :

Critère	Questions clés
Critère VII : Adéquation des ressources mobilisées pour chacun des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont le niveau et la qualité des ressources destinées aux résultats du PPTD ? Les ressources techniques et financières disponibles sont-elles adéquates pour accomplir les plans du PPTD ? • Les ressources et les efforts des mandants tripartites ont-ils été organisés de manière à soutenir la réalisation des produits du PPTD ? Y a-t-il des structures spécifiques qui appuient la mise en œuvre du PPTD ? • Les mandants tripartites utilisent-ils effectivement les interrelations existantes pour promouvoir le PPTD et participer à la mobilisation des ressources pour le PPTD ? Quels sont les résultats obtenus dans ce sens ? • Les activités et les projets sont-ils mis en œuvre en relation avec le PPTD ? Sinon, pourquoi ?
Critère VIII : Production et fourniture des produits planifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Quels produits planifiés ont été réalisés et livrés ? • Les produits planifiés et réalisés sont-ils conformes en quantité et en qualité ? • A-t-on réalisé des produits non planifiés ? Si oui pourquoi ?
Critère IX : Utilisation des produits par les partenaires et bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le niveau d'appropriation des produits par les partenaires et les groupes cibles ? • Dans quelle mesure les produits sont-ils utilisés ou ont tendance à être utilisés par les partenaires/bénéficiaires pour l'accomplissement des résultats ? • Dans quelle mesure les produits contribuent-ils ou ont tendance à contribuer à l'accomplissement des résultats ? • Dans quelle mesure les produits contribuent-ils à la promotion de l'égalité entre les sexes et à la non-discrimination ?
Critère X : Progrès réalisés vers des résultats tangibles (au vu de l'évolution des indicateurs de résultats) et leur durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Au vu des niveaux de consommation des produits mis en œuvre dans le cadre du PPTD et des évolutions dans les indicateurs de résultats, quels progrès ont-ils été faits vers l'atteinte des résultats du PPTD ? • Quelle est la contribution des partenaires nationaux et de l'OIT à l'atteinte des résultats ? • Les activités entreprises ont-elles contribué à réduire les inégalités de genre ?

Critère XI : Gestion des risques émergents et des opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Les risques et opportunités ont-ils été gérés de façon adéquate dans le cadre de la mise en œuvre du PPTD ? • Quels sont les risques et opportunités émergents en rapport avec le PPTD ?
--	---

5.1 Leçons apprises

- Quelles bonnes pratiques peuvent être apprises du programme et qui peuvent être appliquées dans la suite et pour des PPTD similaires en Afrique ?
- Qu'est-ce qui aurait dû être différent et qui devrait par conséquent être évité pour la prochaine phase de mise en œuvre du PPTD au Niger ?
- Au vu des résultats atteints, la conception du PPTD du Niger est-elle réaliste ?

6. GESTION DE LA REVUE ET DELAIS

Le Bureau Régional de l'OIT pour l'Afrique :

- Coordonne la revue et la finalisation du rapport ;
- Approuve les TDR et la sélection du consultant ;
- Assure le briefing du consultant ;
- Surveille le processus, y compris la suite à donner.

Le gestionnaire de la revue en coordination avec le Bureau de Dakar :

- Gère les activités en coordination avec le consultant ;
- Fait un briefing aux partenaires sur le processus et leur participation ;
- Compile la documentation pertinente, les informations des programmes et projets incluant les plans de travail, les rapports de progrès, les évaluations, les communications clés, etc. et fournit tous les documents et contacts au consultant ;
- Fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la revue du PPTD ;
- Dissémine le rapport de la revue aux partenaires et parties prenantes clés.

Le consultant :

Le consultant aura la responsabilité du rapport de revue. Ses tâches consisteront essentiellement à :

- Passer en revue le portefeuille et documenter les performances réalisées jusque-là ;
- Interviewer les partenaires clés individuellement et collectivement selon le besoin ;
- Appuyer l'OIT dans la facilitation des réunions et atelier ;
- Rédiger et soumettre le draft et le rapport final de la revue.

Le consultant devra avoir un master en sciences sociales, une bonne connaissance du BIT et une expérience d'au moins trois ans dans le suivi et évaluation des programmes et projets, notamment avec le BIT et d'autres agences du Système des Nations Unies. Il devra avoir une connaissance suffisante sur les questions de genre et de non-discrimination.

Cette revue sera conduite pendant une durée de 21 jours ouvrés sur la période allant d'octobre à décembre 2014. Un projet de plan de travail pour la revue est ci-joint. Le calendrier exact de la revue dépendra de la date de l'atelier de restitution à convenir avec la partie nationale.

7. RESULTATS ESCOMPTEES AU TERME DE LA REVUE DU PPTD

- Un draft du rapport de revue du PPTD que le gestionnaire de la revue va partager avec les mandants tripartites et les parties prenantes clés ;
- Une présentation PowerPoint en français pour l'atelier avec la partie nationale ;
- L'animation de la session portant sur la présentation de l'évaluation lors de l'atelier avec la partie nationale, et ;
- Une version finale du rapport de revue du PPTD intégrant les commentaires faits dans le draft.

8. CONFIGURATION DU RAPPORT

Le cadre analytique suivant est suggéré pour le rapport final :

- i. Page de titre (1 page)
- ii. Table des matières (1 page)

- iii. Résumé exécutif (pas plus de 5 pages)
- iv. Acronymes (1 page)
- v. Contexte de la mise en œuvre du PPTD et sa logique d'intervention (1-2 pages)
- vi. But, objectifs, champ et destinataires de la revue (1 page)
- vii. Méthodologie de la revue et ses limites (1 page)
- viii. Résultats, Conclusions et Recommandations (pas plus de 20 pages)
Le contenu de cette section doit être organisé sur la base des questions posées dans les TDR, et inclus les résultats, conclusions et recommandations pour chaque domaine des différents sujets à évaluer.
- ix. Annexes : incluant (i) Une matrice de synthèse indiquant pour chaque produit s'il a été réalisé, consommé, induit des changements ; (ii) La matrice du plan de suivi des indicateurs de réalisation indiquant les progrès accomplis ; (iii) Les termes de référence ;(iv) Le plan de travail durant la revue ; (v) Les personnes rencontrées ; (vi) Les références bibliographiques, et ; (vii) Tout autre élément pertinent.

9. CHRONOGRAMME

Le chronogramme provisoire du processus de la revue prévoit les étapes suivantes :

Etapes	Tâches	Responsable	Délais
1	• Préparation des TDR et transmission à la partie nationale	BIT Dakar	31 octobre 2014
2	• Partager les TDR au comité PPTD, transmettre au BIT les commentaires ; • Transmettre au BIT 3 CV de consultants au minimum	Ministère du travail Niger	27 novembre 2014
3	• Recrutement du consultant évaluateur national	BIT Dakar	03 décembre 2014
4	• Déterminer la date de l'atelier	BIT/Ministère	10 décembre 2014
5	• Mise à disposition du rapport Version 1	Consultant	15 janvier 2015
6	• Transmission du rapport à la partie nationale pour commentaires	BIT Dakar	22 janvier 2015
7	• Atelier de validation par les parties prenantes	BIT/Ministère	février 2015

4. Proposition de plan de travail pour la revue du PPTD du Niger

	Taches	Source d'information	Délai (jours)
1	Revue en desk des principaux documents.	Unité de Programme du Bureau de pays de l'OIT à Dakar	
2	Consultations avec le staff de l'OIT - Directeurs du Bureau de pays, spécialistes, Unité de Programme et Bureau Régional de l'OIT pour l'Afrique.	Le gestionnaire de la revue avec l'appui de l'unité de programmation va organiser les consultations.	5
3	L'évaluateur tiendra des réunions individuelles avec les institutions en charge du travail et de l'emploi, les principales organisations d'employeurs et de travailleurs du Sénégal, les autres parties prenantes et les agences du système des nations unies.	Le gestionnaire de la revue avec l'appui du bureau de Dakar va faciliter l'organisation des rendez-vous.	5
4	Une réunion sera organisée pour le consultant avec le Comité de pilotage de la mise en œuvre du PPTD).	Le Bureau de Dakar va coordonner avec le Ministère en charge du travail, l'organisation de la réunion du comité.	1
5	Le consultant préparera le draft de rapport et une présentation sur la base des informations collectées qu'il fournira au BIT pour commentaires.	Consultants, compte rendu des interviews	5
6	Un atelier avec les partenaires nationaux clés et l'équipe du programme pour présenter et discuter les résultats préliminaires et les recommandations.	Le Bureau de pays en collaboration avec le Ministère en charge du travail et de l'emploi va organiser l'atelier.	1
7	Le consultant va prendre part à un atelier de renforcement de capacités des partenaires nationaux sur le PPTD, comme personne ressource et intégrera les contributions issues de l'atelier dans le rapport de la revue.	Le Bureau de pays en collaboration avec le Ministère en charge du travail va organiser l'atelier	2
8	Le consultant livrera au BIT une première version du rapport de la revue pour commentaires des parties prenantes.	Le gestionnaire de la revue va partager avec le staff concerné du BIT, les principaux partenaires nationaux, et autres parties prenantes clés pour commentaires.	1
7	Circulation du draft de rapport pour commentaires et envoi au consultant	Le gestionnaire de la revue rassemble les commentaires.	7
9	Publication du rapport final de la revue	Le consultant incorpore les commentaires selon qu'il les trouve appropriés et soumet le rapport final au gestionnaire de la revue.	1

5. Liste des personnes consultées et ayant répondu

Numéro	Structures	Prénom et Nom	Département/Fonction	Contact
1.	Ministère de l'emploi	Sani Yahaya Janjoura	Secrétaire Général Adjoint	90244422
2.	ONEF	Mme Aichatou Ousmane Seyni	Directeur Général	94246363
3.	ONEF	Ibrahim Oumarou	Directeur Général Adjoint	90636398
4.	PROTECSO	IDE Djermakoye	Coordonnateur	96995930
5.	CMT	Dr. Baraze Alassane	Directeur Général	98650173
6.	CNPN	Ibrahim Mounkaila	Membre	96963394
7.	Ministère formation professionnelle	Abdou Salha	DEP	96263988

5. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agenda du travail décent en Afrique : 2007-2015, Onzième Réunion régionale africaine, Addis-Abeba, Éthiopie - Avril 2007 ;
- Agenda pour le Travail Décent en Afrique, Feuille de route de l'Agenda pour le Travail Décent en Afrique, décembre 2009 ;
- Bilan des 4 ans de mise en œuvre du Programme de Renaissance, SP/CSAG, Cabinet du Premier Ministre Avril 2015;
- Document de la Politique Nationale de Protection Sociale;
- Note technique de la proposition d'architecture de la Couverture Universelle en Santé (CUS): *Synthèse des travaux de l'atelier de Sai Dore (23-25 novembre 2013)*;
- PDES Niger 2012-2015
- PPTD Niger 2012-2015 partie narrative ;
- PPTD Niger 2012-2015 partie matricielle avec cadre logique et plan opérationnel ;
- Rapport de contribution au Bilan des 4 ans de mise en œuvre du Programme de Renaissance, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale, Février 2015;
- Rapport de l'Atelier Tripartite de validation Profil Pays du Travail Décent et du Programme Pays du Travail Décent du 06 au 13 juillet 2012;
- Rapport sur l'étude Diagnostique du système de mesure et de suivi du travail décent : mesure et suivi du travail décent au Niger Novembre 2011;
- Rapport sur l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENESI) Septembre 2013;
- Rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent en Afrique de l'Ouest : résultats des activités de l'équipe d'appui technique au travail décent bureau pays de l'OIT à Dakar (ETD-BP Dakar) Mai 2013;
- Rapport National sur les progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), Niger 2012 et 2014;
- Rapport National sur le Développement humain Niger (RNDH 2013) « Développement Humain et Protection sociale au Niger » 2013
- Rapport Pays pour le séminaire sur l'emploi des jeunes à Abidjan (RCI): les politiques et dispositifs de formation d'insertion professionnelle et de création d'emplois au Niger juin 2014, présentée par : Madame OUSMANE AÏCHATOU SEYNI , DG ONEF Niamey Niger;
- SDRP Niger 2008-2012
- UNDAF Niger 2009-2013 ;
- UNDAF Niger 2014-2018 ;

7. AUTRES ANNEXES

7.1 : Les axes de la SDRP 2008-2012 et du PDES 2012-2015

Les axes de la SDRP 2008-2012

- (i) la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois;
- (ii) l'accès équitable à des services sociaux de qualité;
- (iii) la maîtrise de la croissance démographique;
- (iv) la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables;
- (v) le développement des infrastructures;
- (vi) la mise en place d'une gouvernance de qualité et ;
- (vii) la mise en œuvre efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté 2008-2012.

Les axes du PDES 2012-2015

- (i) la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques;
- (ii) la création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif;
- (iii) la sécurité alimentaire et développement agricole durable;
- (iv) la mise en place d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive et ;
- (v) la promotion du développement social.

7.2 : Le PPTD (Priorité ,Réalisations, Stratégie, Produits et Indicateurs)

Priorité Unique du PPTD :

« la promotion de la création d'emplois décents et productifs pour les hommes et les femmes en particulier, les jeunes par le renforcement du dialogue social »

Réalisation 1:

Des stratégies nationales et sectorielles d'Amélioration des Conditions et du Milieu de Travail (ACMT) sont élaborées et mises en œuvre.

Stratégie du Résultat 1:

La stratégie autour de ce résultat consistera d'une part à appuyer les acteurs, parties prenantes et institutions pour la validation des documents cadres de la PNSSTE et, d'autre part, à promouvoir un dialogue sur les questions de risques et de travail décent dans le secteur de la construction et l'application tripartite des normes de travail décent notamment la SSTE dans le secteur de la construction.

Indicateurs du Résultat 1:

Pour suivre et évaluer ce résultat, 2 indicateurs de la dimension sécurité au travail à sont retenus :

- Taux de lésions professionnelles mortelles
- Nb de lésions mortelles par branche

Produits du Résultat 1:

Les 7 produits sont :

- 1) Une Politique nationale en SSTE intégrant la feuille de route de mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi est élaborée et adoptée ;
- 2) Des programmes de formation de perfectionnement et de spécialisation en SSTE sont élaborés, validés et mises en œuvre ;
- 3) Des programmes d'éducation ouvrière en SST pour les centrales syndicales et les syndicats relevant de l'UITA développés ;
- 4) Des programmes d'ACMT et d'AP (sur 5 ans) sont développés ;
- 5) Des rapports d'enquête sur les conditions de travail dans le secteur de la construction sont disponibles ;
- 6) Un Code de conduite des employeurs et des travailleurs sur les chantiers en vue promouvoir le travail décent et le développement des PME durables dans le secteur de la construction est élaboré, validée et adopté ;
- 7) Des fiches d'appréciation des chantiers de construction en rapport avec le travail décent en général et la SST en particulier sont diffusées auprès des acteurs concernés.

Réalisation 2:

La politique nationale de l'emploi est mise en œuvre

Stratégie du Résultat 2 :

Au service de ce résultat, la stratégie consiste d'abord à fixer les conditions et modalités de l'assistance aux mandats pour une bonne mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi, ensuite à renforcer les capacités et les connaissances des acteurs clés de la mise en œuvre et, enfin, à soutenir la formulation de programmes de promotion de l'emploi en application de la politique nationale, la disponibilité et l'utilisation de statistiques du travail décent et les nouveaux programmes pour la création de MPME et l'accès au crédit.

Indicateurs du Résultat 2:

Ce résultat qui consiste à créer des emplois ruraux et urbains pour les jeunes et les femmes et par ricochet réduire le chômage est évalué à travers 9 indicateurs.

- Ratio emploi/population, 15-64 ans, 15-60 ans (S) OMD
- Taux de chômage (S)
- Emploi informel (S) ou taux d'emplois vulnérables OMD
- Taux de chômage des jeunes, 15 à 24 ans et 15-35 ans (S)
- Travailleurs pauvres (S) OMD
- Proportion des travailleurs dans les emplois précaires
- Effectifs et salaires des travailleurs occasionnels-journaliers Avec désagrégation par âge (jeunes)
- Productivité du travail (PIB par salarié, niveau et taux de croissance) - OMD
- Part du travail dans le PIB

Produits du Résultat 2:

Les 14 principaux produits liés à ce résultat sont les suivants:

- 1) Une étude devant aboutir à un programme d'assistance technique pour la mise en œuvre du Plan d'action de la PNE, en collaboration avec les autres agences du SNU est réalisée ;
- 2) Les capacités du personnel cadre de la Direction Nationale de l'Emploi, de l'ANPE, de l'Observatoire de l'Emploi et des autres structures du Ministère de l'Emploi sont renforcées dans la formulation et la mise en œuvre de plans et programmes d'emplois ;
- 3) Des programmes d'insertion et de réinsertion des demandeurs d'emploi formulés et des outils pertinents pour l'accompagnement de la mise en œuvre de ces programmes sont mis à disposition ;
- 4) Le Pacte mondial de l'emploi est promu par les cadres syndicaux des services publics et des grandes entreprises ;
- 5) L'observatoire national de l'emploi et de la formation est réorganisé et dynamique ;
- 6) La production des statistiques du travail décent et de la formation sont améliorées ;
- 7) Les sources administratives sont valorisées et mieux exploitées ;
- 8) Les capacités des organisations professionnelles sont renforcées en vue d'une meilleure participation dans l'établissement et l'usage des statistiques ;
- 9) Un programme de création de MPE pour les jeunes et les femmes est élaboré dans les secteurs porteurs en milieu rural ;
- 10) Un programme de facilitation de l'accès au crédit pour les jeunes détenteurs de projets de création de PME est adopté et mis en œuvre ;
- 11) Les capacités des cadres d'instituts de formation professionnelle sont renforcées ;
- 12) Un dispositif d'insertion des jeunes sortant de l'ETFP et répondant aux besoins de l'économie nationale en agriculture, élevage et artisanat est opérationnel mis en place ;
- 13) Les capacités des organisations professionnelles sont renforcées en vue d'une meilleure participation dans l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et dans l'élaboration, l'exécution et le suivi évaluation des politiques ;

14) Les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs dans les principales filières créatrices d'emploi identifiées sont renforcées.

Réalisation 3 :

Une stratégie et un programme pilote pour institutionnaliser un socle national de protection sociale intégrant l'économie informelle est développée

Stratégie du Résultat 3 :

Il s'agit surtout d'améliorer spécifiquement la couverture et la qualité de la protection sociale dans le secteur informel. La démarche prévue pour atteindre ce résultat vise d'une part, à recenser les besoins de protection sociale dans l'économie informelle (dans des secteurs clés) et d'autre part à promouvoir les initiatives progressistes au service de la protection sociale : consolidation des politiques sectorielles, extension de l'assurance sociale, mise en œuvre de la Mutuelle de Santé des agents de l'Etat. Le bon fonctionnement du dispositif appelle le renforcement des acteurs de la protection sociale.

Indicateurs du Résultat 3 :

Deux (2) indicateurs sont proposés pour mesurer le développement de la politique de protection sociale il s'agit :

- Pourcentage de la population de 60 ans au moins bénéficiant d'une pension (S)
- et % de la pop de 65 ans au moins bénéficiant d'une pension (S)
- Dépenses publiques de sécurité sociale (en % du PIB)

Produits du Résultat 3 :

Les 5 produits y afférents sont :

- 1) Une analyse des besoins de protection sociale au sein de l'économie informelle (notamment l'artisanat) est réalisée ;
- 2) La mise en œuvre de la mutuelle de santé des agents de l'Etat est accompagnée avec la collaboration du FNR ;
- 3) Les politiques sectorielles de protection sociale sont consolidées au sein d'une politique nationale visant à construire un socle de protection sociale ;
- 4) Une architecture pour l'extension de l'assurance sociale, associant les mécanismes de micro-assurance, est identifiée pour une couverture des risques maladie, vieillesse et professionnels au sein de l'économie informelle ;
- 5) Les capacités des acteurs nationaux (cadres ministères technique, partenaires sociaux, etc.) sont renforcées dans le domaine de la protection sociale

Réalisation 4 :

Les organes du dialogue social sont renforcés et fonctionnels

Stratégie du Résultat 4 :

Il s'agit d'instaurer un climat social de travail favorable et pérenne pour les mandants tripartites. Le dialogue social est soutenu à travers un engagement et une confiance réciproque entre l'ensemble des partenaires sociaux et acteurs concernés du Niger. La stratégie à déployer au service de ce résultat repose sur l'élaboration d'un diagnostic portant sur la situation de référence du dialogue social. Ce diagnostic identifiera les renforcements de capacités nécessaires

des acteurs du dialogue social. Il sera également l'occasion de vulgariser les bonnes pratiques en matière de dialogue social et de négociations collectives.

Indicateurs du résultat 4 :

Deux indicateurs sont associés à ce résultat:

- Taux de syndicalisation (S)
- Indicateur portant sur les principes et droits fondamentaux au travail : liberté syndicale et négociations collectives.

Produits du Résultat 4:

Pour atteindre ce résultat, 8 principaux produits ont été définis:

- 1) Une étude sensible au genre sur la situation du dialogue social au niveau national et sectoriel est réalisée ;
- 2) les organes de dialogue social sont fonctionnels ;
- 3) les capacités des acteurs du dialogue social sont renforcées ;
- 4) La stratégie de participation des organisations syndicales de l'intersyndicale aux organes du dialogue social est définie ;
- 5) Un documentaire sur le dialogue social effectif au sein d'une entreprise est produit. ;
- 6) Un audit institutionnel du ministère du travail est réalisé ;
- 7) Les capacités des inspecteurs du travail et autres acteurs clé sont renforcées ;
- 8) De propositions d'amélioration de l'organisation nationale du travail.

Réalisation 5 :

Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées, notamment en ce qui concerne le travail des enfants.

Stratégie pour atteindre le résultat 5 :

Il s'agit d'appliquer les Normes de travail et d'améliorer les conditions de travail pour les mandants tripartite. En appui à la politique de l'emploi, la stratégie autour de ce résultat consistera d'abord à la ratification, à l'application des normes ratifiées, au renforcement des capacités des acteurs clés (magistrats, avocats, partenaires sociaux) et enfin la formulation tripartite d'un Plan national d'action en matière de lutte contre le travail des enfants et son adoption afin de limiter l'exploitation des enfants dans les pires formes du travail.

Indicateurs du résultat 5 :

L'évaluation de ce résultat est obtenu à partir de 5 indicateurs que sont :

- Durée du travail excessive (plus de 48 heures par semaine, heures « habituellement travaillées ») (S)
- Taux de sous-emploi lié à la durée du travail par secteur (S)
- Travail des enfants (S)
- Formes dangereuses de travail des enfants (S) (Nb d'enfants travaillant dans les carrières, mines, abattoirs et tanneries, et travailleurs domestiques, d'enfants travaillant dans l'agriculture)
- Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole (OMD)

Produits du Résultat 5:

Pour atteindre ce résultat, 6 principaux produits ont été définis:

- 1) Le pays s'acquitte de ses obligations constitutionnelles ;

- 2) Les enseignements dispensés par l'ENA/ENAM, la faculté de droit ou d'autres Instituts supérieurs de formation intègrent les aspects liés aux NIT et au droit international du travail en général ;
- 3) La stratégie d'adoption et de vulgarisation du Plan d'action national sur l'élimination des pires formes de travail des enfants est appuyée ;
- 4) Les mandants tripartites et les acteurs clés de la société civile sont formés sur le travail des enfants ;
- 5) Des programmes de retrait et de réinsertion en faveur des enfants (et leurs familles) en situation de vulnérabilité et/ou d'exploitation sont mis en œuvre ;
- 6) La mise en œuvre de conventions ratifiées par le Niger est suivie par les cadres des organisations professionnelles.